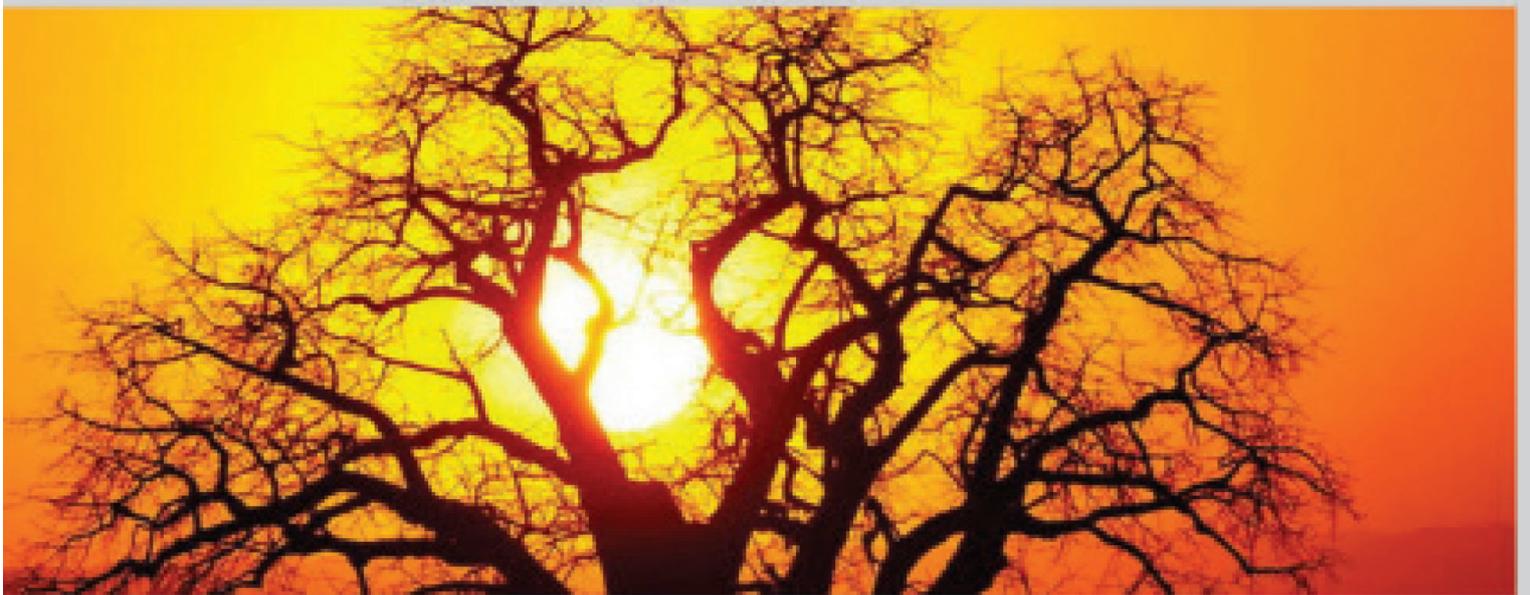




**RAPPORT DE LA CENA SUR L'ÉLECTION
DES MEMBRES DU HAUT CONSEIL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
(HCCT)
DU 4 SEPTEMBRE 2022**

La CENA





Les Membres de la CENA



Président : Doudou NDIR
Magistrat à la retraite



**Vice-Président :
Pape Sambaré DIOP**
Notaire



Issa SALL
Journaliste



Amsata SALL
Administrateur Civil
à la retraite



Moumar GUËYE
Ecrivain



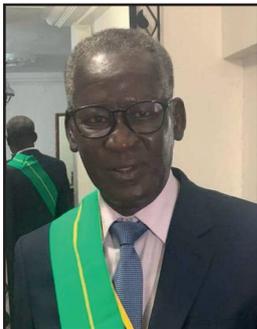
Mbayang Leyti NDIAYE
Professeur d'Enseignement
à la retraite



Mame Yacine L. CAMARA
Professeur d'Enseignement
à la retraite



Saliou SARR
Administrateur Civil
à la retraite



Souleymane LY
Administrateur Civil à la retraite



Ndèye Madiguene DIAGNE
Maître de conférences
agrégé en droit



Absa Claude DIALLO
Diplomate à la retraite



Saïdou Nourou BÂ
Société civile

SOMMAIRE

SIGLES ET ACRONYMES.....	5
AVANT-PROPOS	6
INTRODUCTION	7
PREMIÈRE PARTIE	9
LA RÉCEPTION DES DOSSIERS DE DÉCLARATION DE CANDIDATURE	10
1.1. La notification des noms de coalition et le dépôt des dossiers de déclaration de candidature	10
1.2. L'étude de la recevabilité juridique des dossiers de candidature	11
1.3. La publication des listes de candidats	13
DEUXIÈME PARTIE	13
LES LISTES ÉLECTORALES	13
2.1. Le fichier électoral	14
2.2. La carte électorale	15
2.3. Les listes d'émargement	16
TROISIÈME PARTIE	17
LE SCRUTIN	17
3.1. Le contrôle du scrutin	18
3.2. Le dépouillement des votes	19
3.3. La proclamation des résultats	21
CONCLUSION	23
ANNEXES	25

SIGLES ET ACRONYMES ■ ■ ■ ■

B

BV : Bureau de vote

C

CDRV : Commission départementale de recensement des votes

CEDA : Commission électorale départementale autonome

CENA : Commission électorale nationale autonome

CNRV : Commission nationale de recensement des votes

D

DAF : Directeur (ou direction) de l'automatisation des fichiers

DGE : Directeur (ou Direction) général(e) des élections

DOE : Directeur (ou Direction) des opérations électorales

H

HCCT : Haut Conseil des Collectivités territoriales

L

LV : Lieu de vote

P

PV : Procès-verbal (ou procès-verbaux)

AVANT-PROPOS ■ ■ ■ ■

Conformément aux dispositions de l'article L.22-1 du Code électoral, « la CENA fait un rapport général après chaque élection ou référendum et l'adresse au Président de la République dans les trois (3) mois qui suivent le scrutin. »

Ce rapport est publié au plus tard dans les quinze (15) jours suivant sa transmission au Président de la République (article L.22-3 du Code électoral).

C'est en application de ces dispositions que la CENA a établi le présent rapport, qui porte sur l'élection des membres du Haut Conseil des Collectivités territoriales (HCCT), organisée le 4 septembre 2022 sur toute l'étendue du territoire national.



INTRODUCTION ■ ■ ■ ■

Créé dans la dynamique de l'Acte 3 de la décentralisation par la loi constitutionnelle n°2016-10 du 5 avril 2016 portant révision de la Constitution, le Haut Conseil des Collectivités territoriales a été introduit dans l'architecture constitutionnelle sous le « Titre VI bis » dont l'article 66-1 dispose :

« Le Haut Conseil des Collectivités territoriales est une Assemblée consultative. Il donne un avis motivé sur les politiques de décentralisation et d'aménagement du territoire.

« Une loi organique détermine le mode de désignation, le nombre et le titre des membres, ainsi que les conditions d'organisation et de fonctionnement de l'institution ».

L'article LO.199 du Code électoral dispose à cet effet :

« Le nombre de hauts conseillers est fixé à cent-cinquante (150) ainsi répartis : quatre-vingts (80) hauts conseillers élus dans les départements, soixante-dix (70) hauts conseillers nommés par le Président de la République. »

La première génération de hauts conseillers est issue des élections du 4 septembre 2016.

Aux termes de l'article L.206 du Code électoral, « la durée du mandat des hauts conseillers est de cinq (5) ans. Il expire le 30 du mois de son installation lors de la cinquième année [...] ».

Face aux reports successifs des élections départementales et municipales motivés par les travaux de la Commission sur le dialogue politique, le législateur, par une disposition transitoire contenue dans l'article L.354 de la loi n°2021-35 du 23 juillet 2021 portant Code électoral, a réglé l'épineuse question de la tenue des élections des hauts conseillers des Collectivités territoriales ainsi qu'il suit :

« Les élections des hauts conseillers des Collectivités territoriales prévues en fin 2021 sont reportées pour être tenues après les élections territoriales.



« Le mandat des hauts conseillers est maintenu jusqu'à l'installation du nouveau Haut Conseil issu de ces élections.

« Un décret fixera la date. »

Ainsi, suite à la tenue, le 23 janvier 2022, des élections territoriales et à l'installation définitive des conseils départementaux et municipaux, le Président de la République a, par décret n°2022-1417 du 20 juillet 2022, fixé au dimanche 4 septembre 2022 la date du scrutin pour le renouvellement du mandat des hauts conseillers à élire au scrutin majoritaire départemental.

Par un autre décret, n°2022-1418 pris le même jour, « le collège électoral, composé de conseillers départementaux et municipaux, est convoqué le dimanche 4 septembre 2022 pour le renouvellement du mandat des hauts conseillers à élire au scrutin majoritaire départemental ».

Enfin, par décret n°2022-1447 en date du 27 juillet 2022, le Président de la République a procédé à la répartition des sièges au scrutin majoritaire départemental pour l'élection des hauts conseillers du 4 septembre 2022.

En raison, sans doute, du calendrier électoral trop chargé avec l'organisation de trois (3) scrutins en huit (8) mois, de la spécificité de ce scrutin et aussi de la situation politique nouvelle, ces élections n'ont pas suscité beaucoup d'engouement.



RAPPORT DE LA CENA SUR L'ÉLECTION DES MEMBRES DU HCCT 2022

PREMIÈRE PARTIE

LA RÉCEPTION
DES DOSSIERS DE
DÉCLARATION DE
CANDIDATURE



PREMIÈRE PARTIE

LA RÉCEPTION DES DOSSIERS DE DÉCLARATION DE CANDIDATURE

En application du décret n°2022-1417 du 20 juillet 2022 fixant la date du scrutin pour le renouvellement du mandat des hauts conseillers des Collectivités territoriales, le ministre de l'Intérieur a pris, le 2 août 2022, les arrêtés suivants :

- l'arrêté n°02 aou.2022*022840 portant institution et fonctionnement de la commission de réception des candidatures pour l'élection des hauts conseillers du 4 septembre 2022 ;
- l'arrêté n°02 aou.2022*022842 fixant les modèles de déclaration de candidature à l'élection des hauts conseillers du 4 septembre 2022 ;
- l'arrêté n°02 aou.2022*022843 fixant les cinq pour cent des conseillers de chaque département à recueillir pour la participation à l'élection des hauts conseillers du 4 septembre 2022.

La commission de réception des candidatures est composée de neuf (9) agents de la Direction Générale des Élections (DGE) et d'un représentant de la CENA. Elle est présidée par le Directeur des Opérations Électorales (DOE).

Elle a démarré ses travaux le mardi 9 août 2022 à 8 h pour les clôturer le mercredi 23 août 2022 à minuit par la publication de l'arrêté n°18 aou.2022*023962 du 18 août 2022 portant recevabilité des listes de candidats. Cette opération s'est déroulée en plusieurs étapes.

1.1. La notification des noms de coalition et le dépôt des dossiers de déclaration de candidature

Du mardi 9 au dimanche 14 août 2022, la commission était chargée :

- de l'enregistrement de la notification des noms des coalitions de partis politiques légalement constitués ou d'entités regroupant des personnes indépendantes ;
- de la réception matérielle et de la vérification de l'intégralité des listes d'élus du département parrainant les candidatures des partis politiques, des coalitions de partis politiques et des entités regroupant des personnes indépendantes ;
- de la réception matérielle des dossiers de déclaration de candidature.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L.211 du Code électoral, la commission a, à la suite de cette étape, réceptionné les dossiers de candidature suivant un ordre d'arrivée des mandataires dûment mentionné dans le registre prévu à cet effet.

Une permanence était assurée jusqu'à minuit, le 8 août 2022, pour les besoins de l'enregistrement de notification des noms des coalitions de partis politiques légalement constitués ainsi que des entités regroupant des personnes indépendantes et le dépôt de la liste de cinq pour cent (5 %) des élus du département soutenant la candidature.

Ces formalités sont accomplies au plus tard la veille du jour choisi pour le dépôt des dossiers de déclaration de candidature.



Il convient de rappeler que, conformément aux dispositions de l'article LO.201-2 du Code électoral, « la parité homme-femme s'applique à toutes les listes à chaque fois qu'il y a plus d'un siège à pourvoir ».

1.2. L'étude de la recevabilité juridique des dossiers de candidature

Du lundi 15 au mardi 16 août 2022, la commission a procédé à l'étude de la recevabilité juridique des dossiers de candidature déposés. Après un examen approfondi des dossiers reçus, la commission a informé les mandataires concernés sur les régularisations à effectuer. Ainsi, du mercredi 17 au vendredi 19 août 2022, la commission a reçu les corrections apportées sur les dossiers de candidature. Elle a, par la suite, procédé aux arbitrages en ce qui concerne les couleurs et les logos.

1.3. La publication des listes de candidats

Au terme de l'étude approfondie des dossiers, douze (12) listes de candidats ont été déclarées recevables, et publication en a été faite par l'arrêté n°023962 du 18 août 2022, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

N° d'ordre	PARTIS POLITIQUES, COALITIONS DE PARTIS POLITIQUES LÉGALEMENT CONSTITUÉS ET ENTITÉS REGROUPANT DES PERSONNES INDÉPENDANTES
1	Entité indépendante BAMTARE/SENEGAL Département de Matam
2	Entité indépendante BAKEL ÉMERGENT Département de Bakel
3	Parti politique DENTAL SÉNÉGAL/ACTIONS PATRIOTIQUES Département de Médina Yoro Foulah
4	Coalition NAATAANGUE ASKAN WI Départements de Goudiry, Salémata, Ranérou Ferlo, Kaffrine
5	Parti politique Parti Républicain Démocrates du Sénégal/PRDS Département de Foundiougne
6	Entité indépendante PELLITAL Département de Podor
7	Entité indépendante DOMOU TIVAOUANE Département de Tivaouane
8	Entité indépendante AND SUXALY DÉPARTEMENT DE BIRKELANE Département de Birkelane



9	Coalition BOKK GIS-GIS LIGGÉY Départements de Bambey, Birkelane, Malem Hodar, Goudiry
10	Coalition BENNO BOKK YAAKAAR Les 46 départements du Sénégal
11	Parti politique AND JEF/PADS Départements de Gossas, Birkelane
12	Parti politique Initiative pour une Politique de Développement/IPD Département de Keur Massar



RAPPORT DE LA CENA SUR L'ÉLECTION DES MEMBRES DU HCCT 2022 ★

DEUXIÈME PARTIE

LES LISTES ÉLECTORALES



2.1. Le fichier électoral

Contrairement aux élections générales (élection présidentielle, législatives), territoriales et référendum, le fichier électoral pour l'élection des hauts conseillers des Collectivités territoriales s'entend de la liste des conseillers départementaux et municipaux élus lors des dernières élections territoriales.

L'article LO.203 du Code électoral dispose en effet :

« Les hauts conseillers sont élus dans chaque département par un collège électoral composé :

1. des conseillers municipaux ;
2. des conseillers départementaux.

« En relation avec les préfets et les sous-préfets, les services compétents du ministère chargé des Élections dressent, après recensement exhaustif, la liste électorale du département.

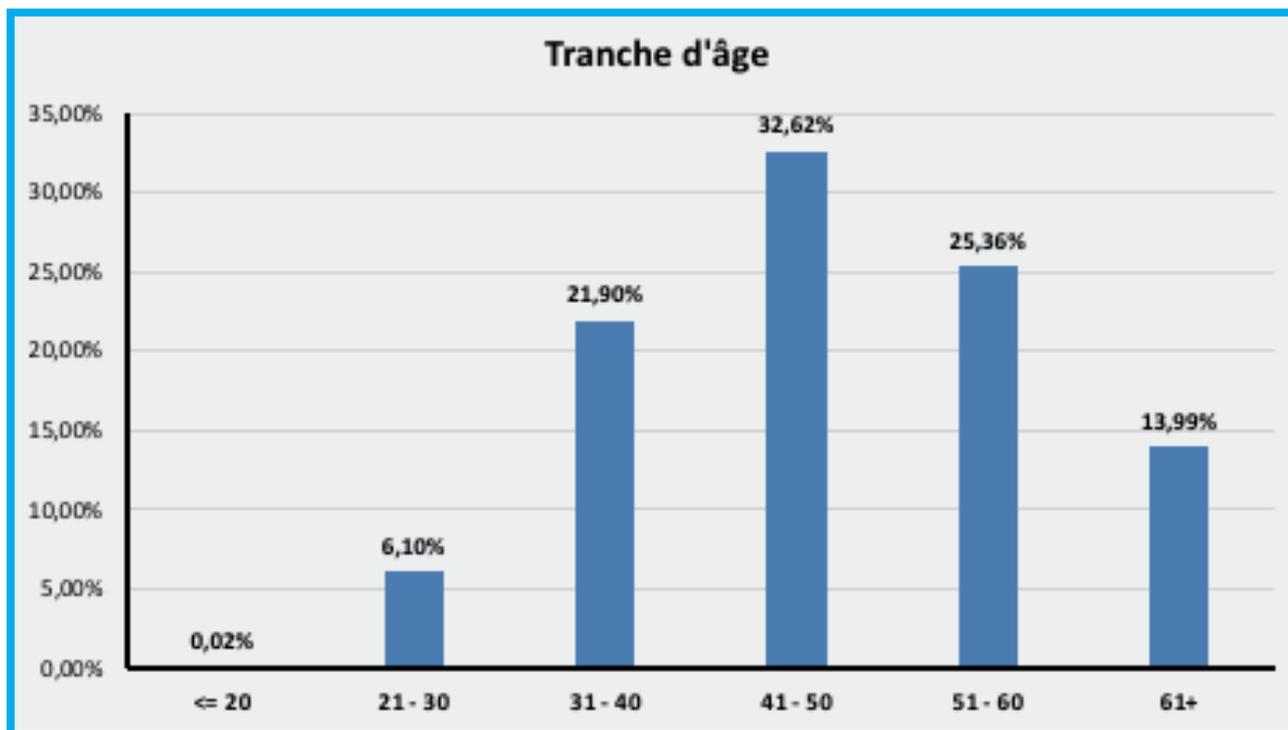
« La liste doit obligatoirement comporter l'ensemble des membres du collège électoral du département. »

« [...] »

Il convient ainsi de relever que la CENA n'exerce aucun contrôle au niveau de cette étape du processus.

Le fichier électoral national consolidé pour l'élection des membres du HCCT est composé de vingt-neuf mille trois cent quarante-et-un (29 341) électeurs, soit deux mille quatre-cent-dix-sept (2 417) conseillers départementaux et vingt-six mille neuf-cent-vingt-quatre (26 924) conseillers municipaux. Il comprend treize mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (13 897) femmes, soit 47 %, contre quinze mille quatre-cent-quarante-quatre (15 444) hommes, soit 53 %. On peut aussi noter que l'âge moyen des électeurs est de quarante-huit (48) ans. L'électeur le plus âgé a cent trois (103) ans et le plus jeune, dix-neuf (19) ans.

Graphique 1 : Répartition des électeurs par tranche d'âge



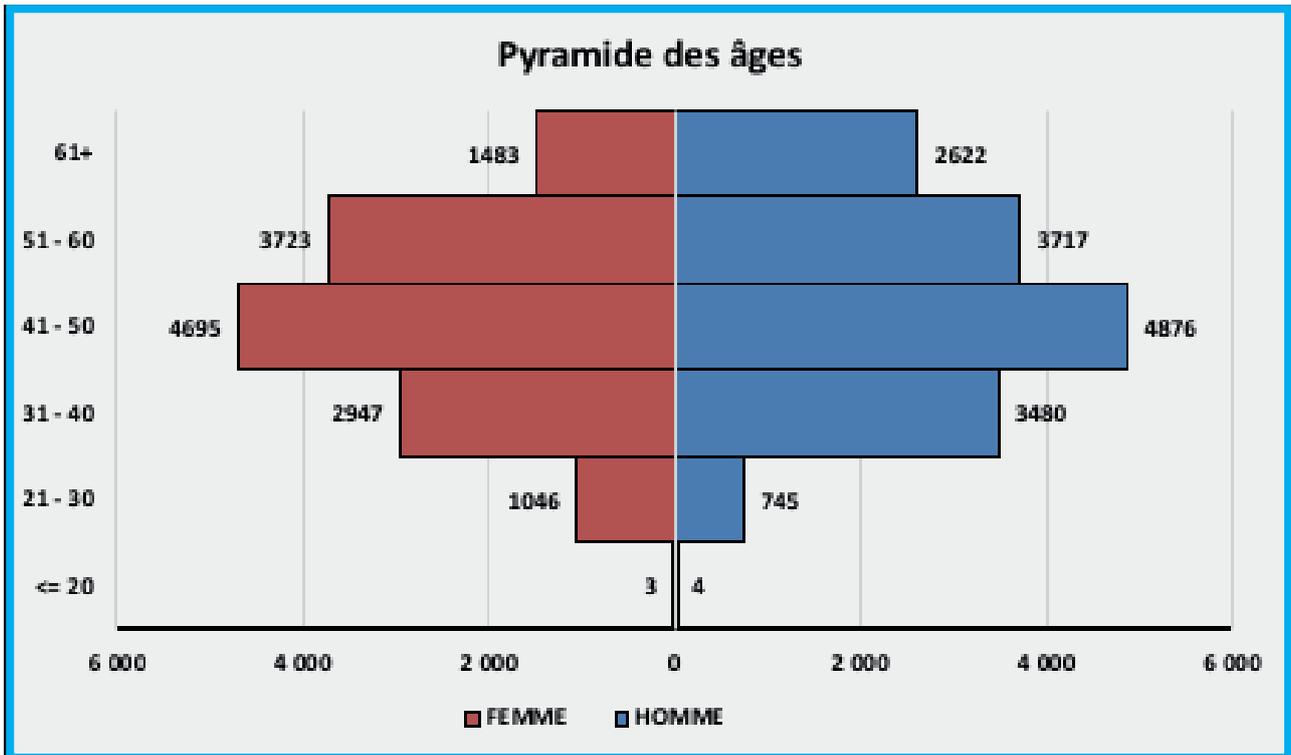
Source : Fichier électoral national HCCT 2022



D'après le diagramme ci-dessus, les électeurs dont l'âge est compris entre 41 et 50 ans sont les plus nombreux, avec une proportion de 32,62%. Suivent la tranche d'âge 51-60 ans, avec un taux de 25,36%, puis celle des 31-40 ans, avec 21,90 %.

Les électeurs dont l'âge est inférieur ou égal à 20 ans sont très minoritaires (0,02 %) dans le fichier. Enfin, les personnes âgées (plus de 61 ans) sont moyennement représentées dans le fichier électoral avec un taux de 13,99 %. Les électeurs les plus âgés sont répartis comme suit : 61-70 ans (12,02 %), 71-80 ans (1,82 %), 81-90 ans (0,13 %), 91-100 ans (0,01 %), plus de 100 ans (0,003 %).

Graphique 2 : Pyramide des âges des électeurs



Source : Fichier électoral national HCCT 2022

À la lecture de la pyramide ci-dessus, l'âge moyen des électeurs est de quarante-huit (48) ans. Cela signifie que le fichier électoral est majoritairement dominé par les adultes.

Les électeurs dont l'âge est compris entre quarante-et-un (41) et cinquante (50) ans représentent 32,62 % de la population électorale avec un cumul de neuf mille cinq-cent-soixante-et-onze (9 571) électeurs.

2.2. La carte électorale

La DAF a démarré l'édition de la carte électorale le 25 août 2022. À la lecture de la carte électorale, l'on note qu'il n'existe qu'un lieu de vote par département. Concernant les bureaux de vote, le département de Dakar en abrite trois (3). Vingt-trois (23) départements en comptent deux (2) et vingt-deux (22), un seul.

À la date du 2 septembre 2022, la carte électorale faisait état de :

- 46 lieux de vote ;
- 71 bureaux de vote et
- 29 341 électeurs.



2.3. Les listes d'émargement

Le 25 août 2022, la DAF a démarré l'édition des listes d'émargement. Les électeurs sont tous des élus locaux (conseillers départementaux et conseillers municipaux).

Après l'acheminement des listes d'émargement vers les autorités administratives, plusieurs requêtes d'omission d'électeurs ont été émises par les préfets. La DGE a saisi la DAF, qui a automatiquement procédé à l'ajout des électeurs omis.

Après la prise en compte de toutes ces requêtes, la DAF a réédité, le 2 septembre 2022, les listes d'émargement qui ont été acheminées sans délai vers les autorités administratives.



RAPPORT DE LA CENA SUR L'ÉLECTION DES MEMBRES DU HCCT 2022 ★

TROISIÈME PARTIE

LE SCRUTIN





3.1. Le contrôle du scrutin

Suite à la note de service n° 0033/CENA/PDT/SG/SI/CD du 29 août 2022, les membres des CEDA ont été instruits pour assurer la supervision et le contrôle du vote.

Préalablement à leur déploiement, les autorités administratives leur avaient fait parvenir, pour validation, la liste des bureaux de vote prévus pour chaque département ainsi que les noms des personnes choisies pour en être membres.

Le jour du scrutin, les membres des bureaux de vote étaient tous présents.

En ce qui concerne la sécurité, les CEDA ont constaté la présence effective d'éléments des forces de défense et de sécurité.

Les contrôleurs de la CENA ont relevé des omissions sur les listes d'émargement. Une situation d'autant plus inexplicable que les électeurs, qui sont des élus, donc enregistrés dans les conseils départementaux et municipaux, sont normalement connus des autorités administratives.

Pour pallier ces dysfonctionnements, un document inédit et non prévu par le Code électoral a été produit en vue de faire face à ces omissions : le « Certificat de statut d'élu territorial ». Le document est délivré par le préfet sous sa seule signature et est destiné à corriger l'omission du concerné.

Un total de cent-trois (103) cas d'omission ont été notés dans les seize (16) départements suivants : Guédiawaye, Keur Massar, Pikine, Bambey, Diourbel, Foundiougne, Guinguinéo, Kaolack, Kébémér, Kédougou, Linguère, Malem Hodar, Goudomp, Goudiry, Tivaouane et Bignona.

Le département de Bambey a enregistré le plus grand nombre d'omissions avec cinquante-six (56) électeurs ne figurant pas sur les listes d'émargement. Suivent les départements de Kébémér, avec dix-sept (17) cas d'omissions, et de Goudiry, avec sept (7) électeurs omis.

À Dakar, à la mi-journée, le centre de vote Douta-Seck a reçu la visite du Président de la CENA, M. Doudou Ndir, venu contrôler le déroulement et l'évolution du vote. Il était accompagné par Me Papa Sambaré Diop, Vice-président de la CENA et superviseur de la région de Dakar, de M. Mamadou Amat Niasse, conseiller en communication de la CENA, et de M. Amadou Ndiaye, président de la CEDA de Dakar. À la fin de la visite, le Président Ndir s'est adressé à la presse. À cette occasion, il a rappelé la mission de supervision et de contrôle de la CENA et souligné la bonne organisation du scrutin.

Toujours dans le cadre du contrôle et de la supervision de l'élection, les présidents des bureaux de vote ont reçu des délégués des Cours d'Appel qui leur ont soumis un questionnaire relatif aux conditions de fonctionnement, d'organisation et de suivi du scrutin et auquel ils ont répondu.

Dans l'ensemble, le vote s'est bien déroulé. Aucun dysfonctionnement significatif n'a été déploré.

RECOMMANDATION

Veiller à la mise à jour régulière de la liste des conseillers départementaux et municipaux.



3.2. Le recensement des votes

Le dépouillement et la proclamation des résultats à l'intérieur des bureaux de vote s'effectuent suivant les règles édictées aux articles L.83 à L.85 du Code électoral. Il s'agit de dispositions communes qui sont applicables à tous les scrutins.

La supervision et le contrôle des opérations par la CENA n'ont pas fait ressortir de dysfonctionnements notables hormis les omissions de noms d'électeurs que les autorités administratives ont corrigées grâce au document dénommé « Certificat de statut d'élu territorial ». En effet, les omis ont été ajoutés aux registres d'émargement des BV concernés.

À la clôture du vote et après le dépouillement, les résultats ont été proclamés et affichés sous la supervision des contrôleurs de la CENA. Ces résultats confirment les écarts entre le nombre d'électeurs figurant sur la carte électorale et le nombre d'électeurs recensés à partir des registres d'émargement.

Le tableau ci-dessous montre, pour chaque département, le nombre d'électeurs fourni par la carte électorale consolidée le 2 septembre 2022 et le nombre d'électeurs obtenu après le dépouillement des résultats.

	CARTE ÉLECTORALE	DÉPOUILLEMENT
DEPARTEMENTS	NOMBRE D'ELECTEURS	NOMBRE D'ELECTEURS
DAKAR	1 227	1 227
GUÉDIWAYE	376	377
KEUR MASSAR	488	489
PIKINE	794	795
RUFISQUE	597	597
BAMBEY	592	648
DIORBEL	628	631
MBACKÉ	841	841
FATICK	913	913
FOUNDIOUGNE	861	862
GOSSAS	318	318
BIRKELANE	408	408
KAFFRINE	508	508
KOUNGHEUL	494	494
MALEM HODAR	322	324
GUINGUINÉO	553	555
KAOLACK	800	802
NIORO DU RIP	827	827
KÉDOUGOU	349	351



SALÉMATA	274	274
SARAYA	289	289
KOLDA	749	749
MÉDINA YORO FOULAH	533	533
VÉLINGARA	746	746
KÉBÉMÉR	897	914
LINGUÈRE	904	905
LOUGA	909	909
KANEL	637	637
MATAM	605	605
RANÉROU FERLO	218	218
DAGANA	592	592
PODOR	1 098	1 098
SAINT-LOUIS	338	338
BOUNKILING	643	643
GOUDOMP	679	682
SÉDHIOU	654	654
BAKEL	567	567
GOUDIRY	660	667
KOUMPENTOUM	479	479
TAMBACOUNDA	527	527
MBOUR	968	968
THIÈS	979	979
TIVAOUANE	964	967
BIGNONA	930	931
OUSSOUYE	253	253
ZIGUINCHOR	353	353
TOTAUX	29 341	29 444



L'on peut relever qu'après le dépouillement des résultats, le nombre total d'électeurs était de vingt-neuf mille quatre cent quarante-quatre (29 444) contre vingt-neuf mille trois cent quarante-et-un (29 341) électeurs fournis par la carte électorale et les listes d'émargement.

Ces constats montrent que la méthode utilisée pour recenser les conseillers territoriaux doit être revue afin de trouver une formule plus efficace permettant d'obtenir une liste électorale conforme au nombre d'élus départementaux et municipaux prévu par les décrets fixant le nombre de conseillers pour chaque département, chaque conseil municipal et chaque conseil de ville.

3.3. La proclamation des résultats

La procédure de proclamation des résultats de l'élection des hauts conseillers des Collectivités territoriales diffère légèrement de celle prévue pour les élections générales et les élections territoriales.

En effet, il n'existe pas de commissions départementales de recensement des votes pour l'élection des membres du HCCT ainsi qu'il résulte des dispositions de l'article LO.225 :

« L'original du procès-verbal du bureau de vote ainsi que les pièces annexées sont transmis sous pli scellé par des agents assermentés désignés par le préfet au Président du Tribunal d'instance ou son remplaçant. Celui-ci ou son remplaçant, le cas échéant, est seul habilité à proclamer les résultats provisoires, en tenant compte de l'ensemble des suffrages du lieu de vote.

« Après la proclamation des résultats provisoires, l'original du procès-verbal de chaque bureau de vote, les pièces annexées ainsi que la fiche de proclamation des résultats provisoires du département, sont transmis sous pli scellé au Président de la Commission nationale de recensement des votes par le biais des délégués de la Cour d'Appel ou par des agents assermentés sous la responsabilité du Premier Président de la Cour d'Appel de Dakar ».

À l'issue des opérations de recensement effectuées par les Présidents des Tribunaux d'instance au niveau départemental, la coalition Benno Bokk Yaakaar (BBY) a remporté soixante-dix-huit (78) sièges ; deux (02) sièges sont attribués aux coalitions Bokk Gis-Gis/Liggéey (département de Saraya) et Dental Sénégal Actions Patriotiques (département de Médina Yoro Foulah) qui obtiennent, chacune, un siège. À noter que la CENA n'est pas présente à cette étape de la procédure.

3.4. Le contrôle des résultats par la CENA

La publication des résultats des bureaux de vote et la transmission des procès-verbaux vers les tribunaux d'instance ont été effectuées sous le contrôle et la supervision de la CENA. Aucun incident n'a été noté durant ces opérations.

En ce qui concerne la remontée des données vers la CENA, le service informatique a mis à la disposition des CEDA une plateforme dédiée. Ainsi, les fiches de supervision n°1 et n°2 remises à chaque équipe de contrôleurs sont renseignées et renvoyées aux CEDA au plus tard à 10 h et 15 h, ce qui permet à la CENA d'apprécier le déroulement du scrutin.



3.5. Les travaux de la Commission nationale de recensement des votes

L'article LO.226 du Code électoral dispose :

« La Commission nationale de recensement des votes est mise en place et organisée conformément aux dispositions de l'article LO.142 du Code électoral.

« La Commission procède au recensement, à l'analyse des votes et à la proclamation des résultats provisoires au plus tard le mercredi qui suit la date du scrutin à minuit. »

Les travaux de la commission se sont déroulés le 7 septembre en présence du représentant de la CENA et des représentants des listes Bokk Gis-Gis/Liggéey et Benno Bokk Yaakaar.

Au terme des travaux, les résultats provisoires proclamés par les Présidents des Tribunaux d'instance ont été confirmés.

Aucun incident n'a été signalé. Aucune observation n'a, non plus, été consignée sur le procès-verbal de la CNRV.

En application de l'article LO.227 du Code électoral, les résultats de la CNRV ont été transmis au Conseil constitutionnel qui les a confirmés par décision n°21/E/2022 du 13 septembre 2022.

RECOMMANDATION

Revoir la rédaction des articles LO.225-1 et LO.226-2 afin de clarifier les prérogatives et les compétences du Président du Tribunal d'instance et de la CNRV qui procèdent tous les deux à la «proclamation provisoire des résultats».

CONCLUSION

L'élection des membres du Haut Conseil des Collectivités territoriales s'est déroulée le 4 septembre 2022 sous le contrôle et la supervision de la CENA.

Deux faits marquants sont à souligner. Le premier a trait aux omissions d'électeurs sur les listes d'émargement et à la solution inédite proposée par le ministère en charge des Élections avec le recours à un document jusque-là inconnu dénommé : « Certificat de statut d'élu territorial ».

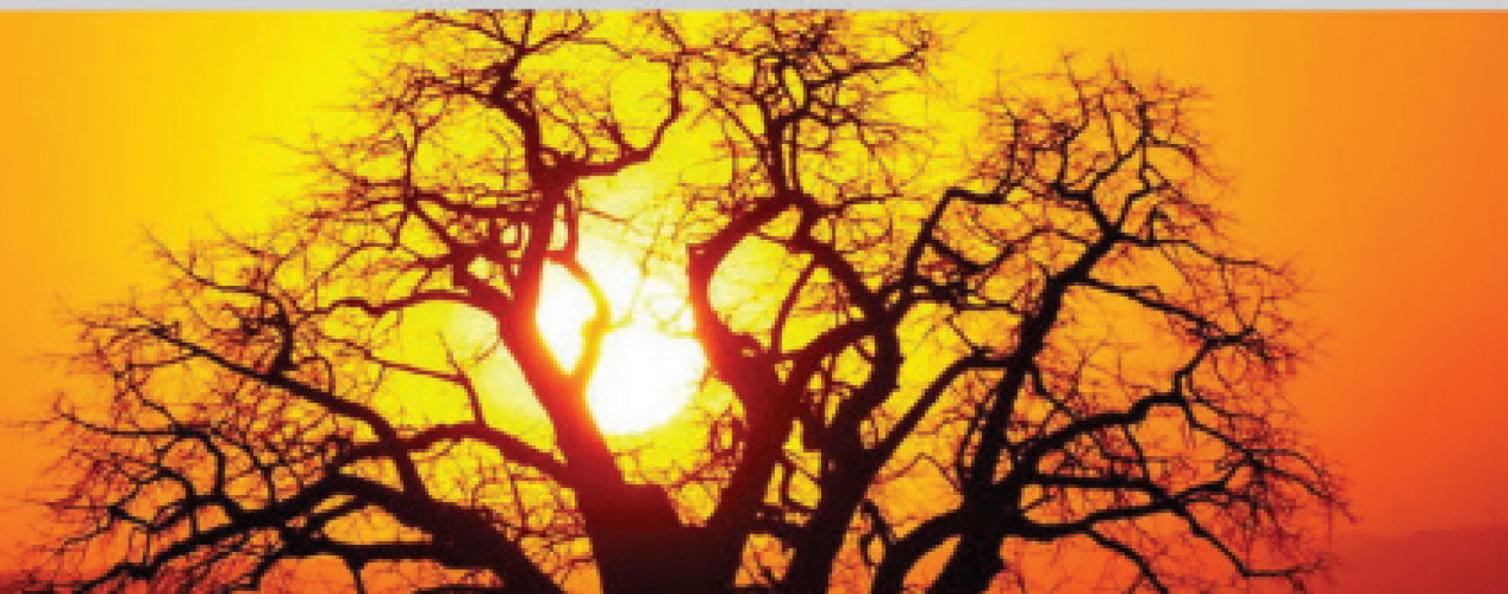
Même si ledit document a permis de rajouter les omis sur le registre d'émargement des BV où des manquements ont été notés, son existence aurait dû être connue de tous les acteurs du processus électoral, en particulier de l'organe de contrôle et de supervision.

Le second fait marquant est lié au taux de participation relativement faible pour une élection au suffrage indirect (67,53 %). Le boycott décidé par des coalitions qui avaient participé aux élections départementales et municipales et se réclamant de l'opposition en est l'explication la plus plausible.

Au final, les résultats enregistrés ont été favorables à la coalition Bonno Bokk Yaakaar dont les listes ont été présentées dans toutes les circonscriptions électorales.

La centralisation des listes des élus territoriaux devra être mise en œuvre pour éviter, à l'avenir, les impairs décelés dans la confection de la liste électorale.

La CENIA





RAPPORT DE LA CENA SUR L'ÉLECTION DES MEMBRES DU HCCT 2022 ★

ANNEXES

DÉCRETS
ARRÊTÉS

RÉSULTATS

- PV CNRV
- Décision Conseil constitutionnel





DÉCRETS

Projet de décret fixant la date du scrutin pour le renouvellement du
mandat des Hauts conseillers à élire au scrutin majoritaire
départemental

RAPPORT DE PRESENTATION

En application des dispositions de l'article L.354 du Code électoral, l'élection des Hauts Conseillers des Collectivités territoriales (HCCT) doit se tenir après l'organisation des élections territoriales du 23 janvier 2022.

Etant donné que ces élections territoriales ont été organisées et les conseils départementaux et municipaux installés, la tenue de ce scrutin doit être envisagée.

Ainsi, la date du dimanche 04 septembre 2022 pourrait être retenue pour la tenue de ce scrutin. Cette date paraît ne pas présenter de gêne particulière pour l'électorat, les acteurs politiques et l'administration.

Telle est Monsieur le Président de la République, l'économie du présent projet de décret soumis à votre signature.

Antoine Félix Abdoulaye DIOME



DECRET n° 2022-1417
Fixant la date du scrutin pour le
renouvellement du mandat des Hauts
conseillers à élire au scrutin majoritaire
départemental.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la constitution ;
- Vu le code électoral ;
- Vu le décret n°2020-790 du 19 mars 2020 portant organisation du Ministère de l'Intérieur modifié par le décret n°2020-2393 du 30 décembre 2020 ;
- Vu le décret n°2020-2100 du 1^{er} novembre 2020 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, le secrétariat général du Gouvernement et les ministères ;
- Vu le décret n°2020-2196 du 11 novembre 2020 relatif aux attributions du Ministère de l'Intérieur ;
- Vu le décret n° 2022-1172 du 26 mai 2022 fixant la composition du Gouvernement,

DECRETE :

Article premier. – La date du scrutin pour le renouvellement du mandat des Hauts conseillers à élire au scrutin majoritaire départemental est fixée au dimanche **04 septembre 2022.**

Article 2.- Le Ministre de l'Intérieur, le Ministre des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera diffusé partout où besoin sera et publié au Journal officiel.

Fait à Dakar le **20 juillet 2022**

Macky SALL

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un peuple – Un but – Une foi

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Projet de décret portant convocation du collège électoral
pour le renouvellement du mandat des Hauts conseillers
à élire au scrutin majoritaire départemental

RAPPORT DE PRESENTATION

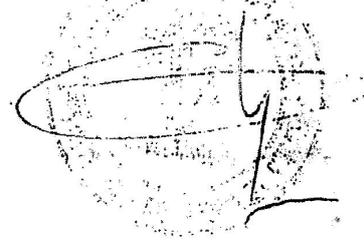
La date du scrutin pour le renouvellement du mandat des Hauts conseillers des collectivités territoriales est fixée par décret au 04 septembre 2022.

Le code électoral dispose en son article **L.O 220** que, pour l'élection des hauts conseillers, les électeurs sont convoqués par décret publié au moins 40 jours avant la date du scrutin.

Il convient ainsi, de mettre en application cette disposition en convoquant ce collège électoral composé de conseillers départementaux et municipaux à la date fixée à cet effet.

Tel est, Monsieur le Président de la République, l'objet du présent projet de décret soumis à votre signature.

Antoine Félix Abdoulaye DIOME



portant convocation du collège électoral
pour le renouvellement du mandat des
Hauts conseillers à élire au scrutin
majoritaire départemental.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Vu la constitution ;
- Vu le code électoral ;
- Vu le décret n°2020-790 du 19 mars 2020 portant organisation du Ministère de l'Intérieur modifié par le décret n°2020-2393 du 30 décembre 2020 ;
- Vu le décret n°2020-2100 du 1^{er} novembre 2020 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, le secrétariat général du Gouvernement et les ministères ;
- Vu le décret n°2020-2196 du 11 novembre 2020 relatif aux attributions du Ministère de l'Intérieur ;
- Vu le décret n° 2022-1172 du 26 mai 2022 fixant la composition du Gouvernement,

DECRETE

Article premier. - Le collège électoral, composé de conseillers départementaux et municipaux, est convoqué le dimanche 04 septembre 2022 pour le renouvellement du mandat des hauts conseillers à élire au scrutin majoritaire départemental.

Article 2.- Le scrutin est ouvert à 08 heures et clos à 18 heures.

Toutefois, les Préfets peuvent, par arrêté, retarder l'heure de clôture du scrutin.

Article 3.- Le Ministre de l'Intérieur, le Ministre des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera diffusé partout où besoin sera et publié au Journal officiel.

Fait à Dakar le 20 juillet 2022

Macky SALL

Projet de décret portant répartition des sièges au scrutin majoritaire départemental pour l'élection des Hauts conseillers du 04 septembre 2022.

RAPPORT DE PRESENTATION

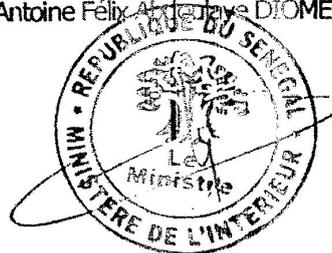
Le Code électoral fixe le nombre des Hauts Conseillers des collectivités territoriales à cent cinquante (150) membres, parmi lesquels quatre-vingts (80) sont élus au scrutin majoritaire à un tour sur une liste départementale.

En son article LO.200, il dispose que dans chaque département sont élus trois (03) hauts conseillers au plus et un (01) haut conseiller au moins. Le nombre de hauts conseillers à élire dans chaque département est déterminé par décret en tenant compte de l'importance démographique respective de chaque département.

Les statistiques de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (A.N.S.D) relatives à la population nationale, pour l'année 2022, ont permis le calcul et la répartition des sièges entre départements.

Les résultats obtenus font l'objet du présent projet de décret, que je sou mets à votre signature.

Antoine Félix Attejuaye DIOME





DECRET n° 2022-1447
portant répartition des sièges au scrutin
majoritaire départemental pour l'élection
des Hauts conseillers du 04 septembre 2022.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
Vu le Code électoral ;
Vu le décret n° 2020-790 du 19 mars 2020 portant organisation du Ministère de l'Intérieur modifié par le décret n° 2020-2393 du 30 décembre 2020 ;
Vu le décret n° 2020-2100 du 1^{er} novembre 2020 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la république, le secrétariat général du Gouvernement et les ministères ;
Vu le décret n° 2020-2196 du 11 novembre 2020 relatif aux attributions du Ministre de l'Intérieur ;
Vu le décret n° 2022-1172 du 26 mai 2022 fixant la composition du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2022-1417 du 20 juillet 2022 fixant la date du scrutin pour le renouvellement du mandat des Hauts conseillers à élire au scrutin majoritaire départemental ;
Vu le décret n° 2022-1418 du 20 juillet 2022 portant convocation du collège électoral pour le renouvellement du mandat des Hauts conseillers à élire au scrutin majoritaire départemental ;

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur,

DECRETE :

Article premier. - : Le nombre de sièges pour l'élection des Hauts conseillers au scrutin majoritaire départemental du 04 septembre 2022 est réparti ainsi qu'il suit :

REGIONS	DEPARTEMENTS	NOMBRE DE SIEGES
DAKAR	Dakar	3
	Guédiawaye	2
	Pikine	3
	Keur Massar	3
	Rufisque	2
Total de la région		13
DIOURBEL	Bambey	2
	Diourbel	2
	Mbacké	3
Total de la région		07
	Fatick	2



FATICK	Foundiougne	2
	Gossas	1
Total de la région		05

REGIONS	DEPARTEMENTS	NOMBRE DE SIEGES
KAFFRINE	Birkelane	1
	Kaffrine	1
	Koungheul	1
	Malem Hoddar	1
Total de la région		04
KAOLACK	Guinguinéo	1
	Kaolack	2
	Nioro	2
Total de la région		05
KEDOUGOU	Kédougou	1
	Salémata	1
	Saraya	1
Total de la région		03
KOLDA	Kolda	2
	Médina Yoro Foulah	1
	Vélingara	2
Total de la région		05
LOUGA	Kébémér	2
	Linguère	2
	Louga	2
Total de la région		06
MATAM	Kanel	2
	Matam	2
	Ranérou Ferlo	1
Total de la région		05
SAINT LOUIS	Dagana	2
	Podor	2
	Saint Louis	2
Total de la région		06
SEDHIOU	Boukiling	1
	Goudomp	1
	Sedhiou	1
Total de la région		03
TAMBACOUNDA	Bakel	1
	Goudiri	2
	Koumpentoum	1
	Tambacounda	1
Total de la région		05

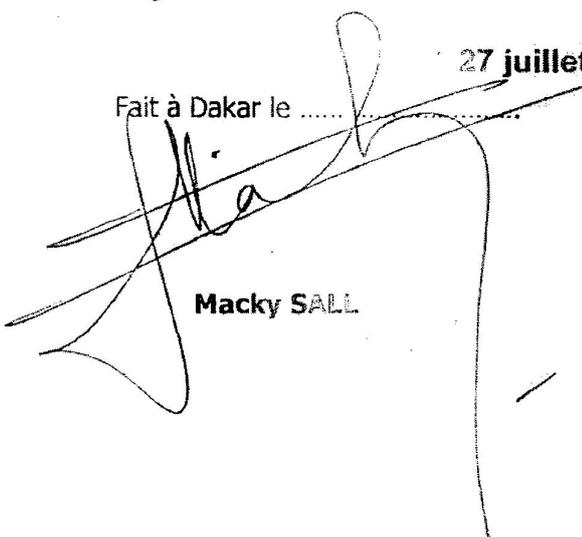


REGIONS	DEPARTEMENTS	NOMBRE DE
THIES	Mbour	3
	Thiès	3
	Tivaouane	2
Total de la région		08
ZIGUINCHOR	Bigona	2
	Oussouye	1
	Ziguinchor	2
Total de la région		05
TOTAL NATIONAL		80

Article 2.- Le Ministre de l'intérieur et le Ministre des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera diffusé partout où besoin sera et publié au Journal officiel.

27 juillet 2022

Fait à Dakar le


Macky SALL



ARRÊTÉS

ARRETE N°

Portant institution et fonctionnement de la commission de réception des candidatures pour l'élection des Hauts conseillers du 04 septembre 2022.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,

- Vu la Constitution ;
- Vu le Code électoral ;
- Vu le décret n° 2020-790 du 19 mars 2020 portant organisation du Ministère de l'Intérieur modifié par le décret n° 2020-2393 du 30 décembre 2020 ;
- Vu le décret n° 2020-2100 du 1^{er} novembre 2020 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la république, le secrétariat général du Gouvernement et les ministères ;
- Vu le décret n° 2020-2196 du 11 novembre 2020 relatif aux attributions du Ministre de l'Intérieur ;
- Vu le décret n° 2022-1172 du 26 mai 2022 fixant la composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2022-1417 du 20 juillet 2022 fixant la date du scrutin pour le renouvellement du mandat des Hauts conseillers à élire au scrutin majoritaire départemental ;
- Vu le décret n° 2022-1418 du 20 juillet 2022 portant convocation du collège électoral pour le renouvellement du mandat des Hauts conseillers à élire au scrutin majoritaire départemental,

ARRETE :

Article premier.- Il est institué, au niveau du Ministère de l'Intérieur, une commission chargée de la réception des dossiers de déclaration de candidatures et des notifications des noms de coalition de partis politiques légalement constitués ou d'entité regroupant des personnes indépendantes pour l'élection des Hauts conseillers du 04 septembre 2022.

Article 2.- La commission de réception des dossiers de déclaration de candidatures est composée de :

- Président : Abdoul Aziz SARR, Directeur des Opérations électorales ;
- Membres : Biram SENE Directeur de la Formation et de la Communication ;
 - Cheikh Alioune NDIAYE ;
 - Mamadou Bocar NIANE ;
 - Alioune THIAM ;
 - Saloum DIENG ;
 - Aliou DIALLO ;
 - Daouda THIAM ;
 - Fatoumata THIELLO.

La Commission Electorale Nationale Autonome (C.E.N.A) est représentée au sein de cette commission.

Pour les besoins du fonctionnement de la commission, le Président peut s'adjoindre tout autre agent du Ministère de l'Intérieur dont le concours est jugé nécessaire.

Article 3.- Cette commission est chargée :

- de l'enregistrement de la notification de nom de coalition de partis politiques légalement constitués ou d'entité regroupant des personnes indépendantes ;
- de la réception matérielle et de la vérification de l'intégralité des listes d'élus du département parrainant les candidatures des partis politiques, des coalitions de partis politiques et des entités regroupant des personnes indépendantes ;
- de la réception matérielle des dossiers de déclaration de candidatures ;
- de l'étude pour la recevabilité juridique des dossiers de candidatures déposés ;
- des modifications légales à apporter sur les dossiers de candidatures, en relation avec le mandataire ;
- de la préparation de l'arrêté portant publication des candidatures déclarées recevables.

Article 4.- La commission siège à la salle de conférence de la Direction Générale des Elections, sise au bâtiment A, 4^e étage à l'ex Cité Police, Rue 6 X avenue Maïck Sy à Dakar. Elle siège à partir du 04 août 2022 et fonctionne aux heures de travail de l'administration.

Le dépôt des dossiers de candidature est ouvert pour la période du 09 août 2022 au 14 août 2022 à minuit.

Les dossiers sont immédiatement réceptionnés suivant l'ordre d'arrivée dûment mentionné dans le registre prévu à cet effet et conformément aux dispositions de l'article L.211 du code électoral.

Une permanence est assurée jusqu'à minuit le 08 août 2022, pour les besoins de l'enregistrement des notifications de nom des coalitions de partis politiques légalement constitués ainsi que des entités regroupant des personnes indépendantes et le dépôt de la liste de 5% des élus du département soutenant la candidature. Ces deux formalités sont effectuées au plus tard la veille du jour choisi pour le dépôt des dossiers de déclaration de candidature.

La commission délivre, sous le contrôle de la C.E.N.A, les récépissés de dépôt de même que les différentes notifications adressées aux mandataires, le cas échéant. Le récépissé et l'acte de notification sont conjointement signés par le Président de la commission, le mandataire et visés par la C.E.N.A. en cas de refus de signature, mention y est portée. Dans tous les cas, copie est tenue à la disposition de chaque partie.

Article 5.- Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Dakar le 04 AOÛT 2022

Antoine Félix Abdoulaye DIOME

Ampliations

- PR
- SGG
- Conseil Constitutionnel
- CENA
- MINT/DGAT
- MINT/DGE
- MINT/DAF

ARRETE N°.....
Fixant les modèles de déclaration de
candidature à l'élection des Hauts
conseillers du 04 septembre 2022.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,

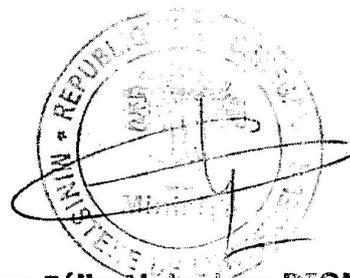
- Vu la Constitution ;
- Vu le Code électoral ;
- Vu le décret n° 2020-790 du 19 mars 2020 portant organisation du Ministère de l'Intérieur modifié par le décret n° 2020-2393 du 30 décembre 2020 ;
- Vu le décret n° 2020-2100 du 1^{er} novembre 2020 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, le secrétariat général du Gouvernement et les ministères ;
- Vu le décret n° 2020-2196 du 11 novembre 2020 relatif aux attributions du Ministre de l'Intérieur ;
- Vu le décret n° 2022-1172 du 26 mai 2022 fixant la composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2022-1417 du 20 juillet 2022 fixant la date du scrutin pour le renouvellement du mandat des Hauts conseillers à élire au scrutin majoritaire départemental ;
- Vu le décret n° 2022-1418 du 20 juillet 2022 portant convocation du collège électoral pour le renouvellement du mandat des Hauts conseillers à élire au scrutin majoritaire départemental,

ARRETE :

Article premier.- Les documents relatifs aux déclarations de candidature ainsi que les attestations d'investiture de candidats à l'élection des hauts conseillers du 04 septembre 2022, sont fixés conformément aux modèles joints en annexes.

Article 2.- Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Dakar le AOUT 2022



Antoine Félix Abdoulaye DIOME

Ampliations

- PR
- SGG
- Conseil Constitutionnel
- Cour d'Appels
- CENA
- MINT/CAB
- MINT/DGE
- MINT/DGAT
- MINT/DAF
- MINT/Archives



ELECTION DES HAUTS CONSEILLERS

FORMULAIRES DESTINES

AUX
**PARTIS POLITIQUES
LEGALEMENT CONSTITUES**

AUX
**COALITIONS DE PARTIS POLITIQUES
LEGALEMENT CONSTITUES**

ET AUX
**ENTITES
REGROUPANT DES PERSONNES INDEPENDANTES**



**Modèle de
DECLARATION DE CANDIDATURE AU SCRUTIN MAJORITAIRE
pour l'élection des hauts conseillers du 04 septembre 2022**

..... (1)

Mme, Mlle, M. (2) (Prénoms, nom, qualité, adresse) (3)

A

Monsieur le Ministre chargé des élections

OBJET : Déclaration de candidature

Dûment mandaté(e) par (*intitulé exact du parti politique ou de la coalition de partis politiques*)

je vous fais connaître qu'en application des dispositions des articles L.209 et L.210 du Code électoral, le parti, la coalition de partis politiques, l'entité regroupant des personnes indépendantes (2) que je représente, fait acte de candidature pour l'élection des hauts conseillers au scrutin majoritaire départemental qui doit avoir lieu le 04 septembre 2022.

Nous présentons des candidats dans le ou les départements suivants :

.....

.....

Conformément à la maquette déposée, notre liste a choisi la couleur pour l'impression de nos bulletins de vote sur lesquels figureront le symbole et, éventuellement, le sigle suivants :

.....

La liste porte également le titre ci-après (4)

.....

Signature
(du mandataire)

(1) Nom du parti politique, de la coalition de partis politiques légalement constitués ou de l'entité regroupant des personnes indépendantes
 (2) Rayer la mention inutile
 (3) Identité complète du mandataire
 (4) Le cas échéant seulement : le titre pour la liste (différent du nom du parti, de la coalition ou de l'entité) n'est pas obligatoire



ANNEXE II

**Modèle de
D'ATTESTATION D'INVESTITURE
pour l'élection des hauts conseillers du 04 septembre 2022**

..... (1)

Mme, Mlle, M. (2) (Prénoms, nom, qualité, adresse) (3)

A

Monsieur le Ministre chargé des élections

OBJET : Attestation d'investiture.

Pour les besoins de notre participation à l'élection des Hauts Conseillers du 04 septembre 2022, j'atteste que le parti, la coalition de partis politiques, l'entité regroupant des personnes indépendantes (2) que je représente, a donné son investiture aux personnes figurant sur la ou les listes départementales (4) (annexe III) suivantes : (5).....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à _____ le _____

Signature
et cachet (éventuellement)

-
- (1) Nom du parti, de la coalition de partis ou de l'entité regroupant des personnes indépendantes
 - (2) Rayer la mention inutile
 - (3) Identité du mandataire du parti ou de la coalition de partis politiques
 - (4) La liste présentée dans le Département au scrutin majoritaire doit être complète (Titulaires et Suppléants) et conforme aux dispositions sur la parité (s'il y a plus d'un siège à pourvoir)
 - (5) Liste des départements où la liste se présente

ANNEXE III

FORMULAIRE **DE PRESENTATION DE LA LISTE DES CANDIDATS POUR LE SCRUTIN** **MAJORITAIRE**

ELECTION DES HAUTS CONSEILLERS DU 04 SEPTEMBRE 2022

Nom du parti, de la coalition de partis ou de l'entité indépendante

REGION de

DEPARTEMENT de _____

I- TITULAIRES
.... (1) candidats

N°	Prénoms et Nom	Date et lieu de naissance	N° de la carte d'électeur	Sexe	Adresse	Profession	Service et lieu d'affectation pour les agents de l'Etat
1							
2							
3							

II- SUPPLEANTS
.... (1) candidats

N°	Prénoms et Nom	Date et lieu de naissance	N° de la carte d'électeur	Sexe	Adresse	Profession	Service et lieu d'affectation pour les agents de l'Etat
1							
2							
3							

(1) le nombre de sièges prévu pour le scrutin majoritaire (cf: décret portant répartition des sièges entre les départements)

Le nombre des suppléants est égal au nombre des titulaires

NB :

- Les listes sont déposées en double exemplaires:
 - ✓ L'original pour la commission de réception des candidatures
 - ✓ La copie pour la C.E.N.A
- Pour une meilleure clarté dans la **présentation de la liste de candidats**, il est souhaitable que le mode « paysage » soit utilisé.

ANNEXE IV

**Modèle de
DECLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE
pour l'élection des hauts conseillers du 04 septembre 2022**
(A REMPLIR ET A SIGNER PAR TOUS LES CANDIDATS, TITULAIRES ET SUPPLEANTS)

Mme, Mlle, M. (2) (Prénoms et nom du candidat)

A
Monsieur le Ministre chargé des élections

OBJET : Déclaration individuelle de candidature.

Je soussigné (e) (prénoms et nom)
Né(e) le à, fils, fille (1) de et de
domicilié(e) à sexe exerçant la profession de
inscrit(e) sur la liste électorale de (2) sous le n°
conseiller (e) municipal (e) , départemental (e) , de Ville-(1) (2)
déclare être candidat (e) à l'élection des hauts conseillers qui aura lieu le 04 septembre
2022.

Suite à mon investiture, je figure en qualité de titulaire, de suppléant (1) sur la liste
pour le scrutin majoritaire du Département de présentée par
le parti politique, la coalition de partis politiques ou l'entité indépendante (1) (3)
.....

**Je certifie sur l'honneur n'être candidat(e) que sur cette liste et ne
me trouve dans aucun des cas d'inéligibilité prévus par le Code électoral.**

Fait à _____ le _____

Signature (4)

-
- (1) Supprimer la mention inutile.
(2) Circonscription électorale d'inscription du candidat
(3) Intitulé exact du parti politique, de la coalition de partis politiques ou de l'entité indépendante.
(4) Signature obligatoire du candidat



ANNEXE V

PIECES A JOINDRE **A LA DECLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE**

La déclaration individuelle de candidature doit être accompagnée pour chaque candidat (titulaires comme suppléants), des pièces suivantes :

- 1 Un **extrait de naissance datant de moins de six (06) ou une photocopie légalisée de la carte d'identité biométrique CEDEAO ;**
- 2 Un **bulletin n° 3 du casier judiciaire** datant de moins de 03 mois

NB : - La **déclaration sur l'honneur** par laquelle le candidat certifie qu'il pose sa candidature, qu'il n'est candidat que sur cette liste et qu'il ne se trouve dans aucun des cas d'inéligibilité prévus par le Code Electoral; **est incluse dans la déclaration individuelle de candidature (ANNEXE IV)**

- L'**attestation** par laquelle le parti politique, la coalition de partis politiques ou l'entité indépendante investit l'intéressé en qualité de candidat, fait l'objet de **l'ANNEXE II** (*Attestation d'investiture*)

---ooOoo---

**LE MANDATAIRE DE LA LISTE DOIT, EN OUTRE, DEPOSER AUPRES
DE LA COMMISSION DE RECEPTION DES DOSSIERS DE
DECLARATION DE CANDIDATURES**

- 1 La **lettre** par laquelle il est dûment désigné mandataire

ANNEXE VI

MODELE DE
NOTIFICATION DE NOM
D'UNE COALITION DE PARTIS POLITIQUES LEGALEMENT CONSTITUES

ELECTION DES HAUTS CONSEILLERS DU 04 SEPTEMBRE 2022

Nom de la coalition de partis politiques légalement constitués

A Monsieur
le Ministre chargé des élections

**OBJET : Notification de nom d'une coalition
de partis politiques légalement constitués.**

Je soussigné (1)
en ma qualité de mandataire (2), je me présente ce jour..... à devant la
commission de réception des candidatures instituée pour les besoins de l'élection des hauts
conseillers du 04 septembre 2022, pour la notification du nom d'une coalition de partis
politiques légalement constitués.

Cette coalition dénommée
.....
est composée des partis politiques suivant(s) (3)

.....
.....
.....
.....

Elle a son siège à l'adresse suivante :
.....
téléphone n°.....

Conformément aux dispositions de l'article LO.201 - 4, je vous
dépose la liste de 5% des conseillers soutenant notre candidature dans le ou les
départements où notre liste présente des candidats (4).

Fait à le

Signature

- (1) Identité complète du mandataire
(2) Le mandataire doit déposer auprès de la commission la lettre qui le désigne comme tel
(3) Cette liste est **exclusivement** composée que de partis politiques légalement constitués
(4) Le nombre représentatif des 5% de chaque département est fixé par arrêté du Ministre chargé
des élections.

ANNEXE VII

MODELE DE
NOTIFICATION DE NOM
D'UNE ENTITE REGROUPANT DES PERSONNES INDEPENDANTES

ELECTION DES HAUTS CONSEILLERS DU 04 SEPTEMBRE 2022

Nom de l'entité regroupant les personnes indépendantes

A Monsieur
le Ministre chargé des élections

**OBJET : Notification de nom
d'une entité regroupant des personnes indépendantes.**

Je soussigné (1)
en ma qualité de mandataire(2), je me présente ce jour..... à
devant la commission de réception des candidatures instituée pour les besoins
de l'élection des hauts conseillers, pour la notification du nom d'une entité
regroupant des personnes indépendantes.

Cette entité dénommée
.....
présente une / des (3) liste(s) de candidats dans le/les (3) département(s)
suivant(s) (4)
.....
.....

Elle a son siège à l'adresse suivante :
.....
téléphone n°.....

Conformément aux dispositions de l'article LO.201 - 4, je vous
dépose la liste de 5% des conseillers soutenant notre candidature dans le ou les
départements où notre liste présente des candidats (5).

Fait à le

Signature

-
- (1) Identité complète du mandataire
 - (2) Le mandataire doit déposer auprès de la commission la lettre qui le désigne comme tel
 - (3) Rayer la mention inutile
 - (4) le ou les départements où la liste est candidate
 - (5) Le nombre représentatif des 5% de chaque département est fixé par arrêté du Ministre chargé des élections.

ANNEXE VIII

**LISTE DE 5% DES CONSEILLERS DU DEPARTEMENT
SOUTENANT UNE CANDIDATURE**

ELECTION DES HAUTS CONSEILLERS DU 04 SEPTEMBRE 2022

Nom du parti, de la coalition de partis ou de l'entité indépendante (1)

REGION de

DEPARTEMENT de _____

Nombre de signatures requis (2) :.....

N° d'ordre	Prénoms et Num	Nature du mandat électif (3)	Commune d'inscription	N.I.N ou n° carte d'électeur	signatures
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
....					
....					
..etc					

(1) Nom exact et en entier du parti, de la coalition ou de l'entité indépendante

(2) le nombre de signature représentatif de 5% des conseillers du département est fixé par arrêté du Ministre chargé des élections

(3) préciser s'il s'agit d'un conseiller départemental ou d'un conseiller municipal (Ville ou Commune)

NB : Pour une meilleure clarté dans la présentation de la liste, il est souhaitable que le mode « paysage » soit utilisé.

ARRETE n°
fixant les cinq pour cent des conseillers de
chaque département à recueillir pour la
participation à l'élection des Hauts conseillers
du 04 septembre 2022.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,

- Vu la Constitution ;
Vu le Code électoral ;
Vu le décret n° 2020-790 du 19 mars 2020 portant organisation du Ministère de l'Intérieur modifié par le décret n° 2020-2393 du 30 décembre 2020 ;
Vu le décret n° 2020-2100 du 1^{er} novembre 2020 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la république, le secrétariat général du Gouvernement et les ministères ;
Vu le décret n° 2020-2196 du 11 novembre 2020 relatif aux attributions du Ministre de l'Intérieur ;
Vu le décret n° 2022-1172 du 26 mai 2022 fixant la composition du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2022-1417 du 20 juillet 2022 fixant la date du scrutin pour le renouvellement du mandat des Hauts conseillers à élire au scrutin majoritaire départemental ;
Vu le décret n° 2022-1418 du 20 juillet 2022 portant convocation du collège électoral pour le renouvellement du mandat des Hauts conseillers à élire au scrutin majoritaire départemental,

ARRETE :

Article premier. - En application des dispositions de l'article LO.201 du Code électoral, les cinq pour cent des conseillers de chaque département à recueillir en vue de la participation d'une liste de candidats à l'élection des Hauts conseillers du 04 septembre 2022 sont fixés ainsi qu'il suit :

REGIONS	DEPARTEMENTS	Cinq pour cent des conseillers
DAKAR	Dakar	65
	Guédiawaye	22
	Keur Massar	26
	Pikine	44
	Rufisque	41
DIOURBEL	Bambey	35
	Diourbel	32
	Mbacké	43
FATICK	Fatick	47
	Foundiougne	44
	Gossas	17



REGIONS	DEPARTEMENTS	Cinq pour cent des conseillers
KAFFRINE	Birkelane	21
	Kaffrine	26
	Koungheul	25
	Malem Hoddar	17
KAOLACK	Guinguinéo	29
	Kaolack	41
	Nioro	43
KEDOUGOU	Kédougou	18
	Salémata	14
	Saraya	15
KOLDA	Kolda	38
	Médina Yoro Foulah	27
	Vélingara	38
LOUGA	Kébémér	47
	Linguère	46
	Louga	47
MATAM	Kanel	33
	Matam	31
	Ranérou Ferlo	12
SAINT LOUIS	Dagana	30
	Podor	56
	Saint Louis	17
SEDHIOU	Boukiling	33
	Goudomp	35
	Sedhiou	34
TAMBACOUNDA	Bakel	29
	Goudiri	34
	Koumpentoum	25
	Tambacounda	28
THIES	Mbour	50
	Thiès	54
	Tivaouane	51

REGIONS	DEPARTEMENTS	Cinq pour cent des conseillers
ZIGUINCHOR	Bignona	48
	Oussouye	13
	Ziguinchor	18

Article 2.- Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Dakar le 2022



Antoine Félix Abdoulaye DIOM

Ampliations

- PR
- PM / SGG
- Conseil Constitutionnel
- Cour d'Appels
- CENA
- MINT/CAB
- MINT/DGE
- MINT/DGAT
- MINT/DAF
- MINT/Archives



18 AOU. 2022-023962

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE-UN BUT- UNE FOI

MINISTRE DE L'INTERIEUR

ARRETE N°

Portant recevabilité des listes de candidats pour l'élection des Hauts conseillers du 04 septembre 2022.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,

- Vu la Constitution ;
- Vu le Code électoral ;
- Vu le décret n° 2020-790 du 19 mars 2020 portant organisation du Ministère de l'Intérieur modifié par le décret n° 2020-2393 du 30 décembre 2020 ;
- Vu le décret n° 2020-2100 du 1^{er} novembre 2020, portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, le Secrétariat général du Gouvernement et les ministères ;
- Vu le décret n° 2020-2196 du 11 novembre 2020 relatif aux attributions du Ministre de l'Intérieur ;
- Vu le décret n° 2022-1172 du 26 mai 2022 fixant la composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2022-1417 du 20 juillet 2022 fixant la date du scrutin pour le renouvellement du mandat des Hauts conseillers à élire au scrutin majoritaire départemental ;
- Vu le décret n° 2022-1418 du 20 juillet 2022 portant convocation du collège électoral pour le renouvellement du mandat des Hauts conseillers à élire au scrutin majoritaire départemental ;
- Vu le décret n° 2022-1447 du 27 juillet 2022 portant répartition des sièges au scrutin majoritaire départemental pour l'élection des Hauts conseillers du 04 septembre 2022 ;
- Vu l'arrêté n° 2022-022840 du 02 août 2022 portant institution et fonctionnement de la commission de réception des candidatures pour l'élection des Hauts conseillers du 04 septembre 2022 ;
- Vu l'arrêté n° 2022-022842 du 02 août 2022 fixant les modèles de déclaration de candidature à l'élection des Hauts conseillers du 04 septembre 2022 ;
- Vu l'arrêté n° 2022-022843 du 02 août 2022 fixant les cinq pour cent des conseillers de chaque département à recueillir pour la participation à l'élection des Hauts conseillers du 04 septembre 2022 ;
- Vu le rapport final de la Commission de Réception des Dossiers de Déclaration de Candidatures pour l'élection des Hauts conseillers du 04 septembre 2022,

ARRETE :

Article premier. - Sont déclarées recevables pour l'élection des Hauts conseillers au scrutin du 04 septembre 2022, les listes de candidats annexées au présent arrêté et présentées par les partis politiques légalement constitués, les coalitions de partis politiques légalement constitués et les entités regroupant des personnes



N° d'ordre	PARTIS POLITIQUES - COALITIONS DE PARTIS POLITIQUES LEGALEMENT CONSTITUES ET LES ENTITES REGROUPANT DES PERSONNES INDEPENDANTES
01	Entité indépendante BAMTARE/ SENEGAL Département de Matam
02	Entité indépendante BAKEL ÉMERGENT Département de Bakel
03	Parti politique DENTAL SÉNÉGAL/ACTIONS PATRIOTIQUES Département de Medina Yoro Foulah
04	Coalition NAATAANGUE ASKANWI Départements de Goudiry, Salémata, Ranérou Ferlo, Kaffrine
05	Parti politique Parti Républicain Démocrates du Sénégal/PRDS Département de Foundiougne
06	Entité indépendante PELLITAL Département de Podor
07	Entité indépendante DOMOU TIVAOUANE Département de Tivaouane
08	Entité indépendante AND SUXALY DÉPARTEMENT DE BIRKELANE Département de Birkelane
09	Coalition BOKK GIS GIS LIGGEEY Départements de Bambey, Birkelane, Malem Hodar, Goudiry
10	Coalition BENNO BOKK YAAKAAR Les 46 départements du Sénégal
11	Parti politique AND JEF/PADS Départements de Gossas, Birkelane
12	Parti politique Initiative pour une Politique de Développement /IPD Département de Keur Massar

Article 2.- Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Dakar le



Antoine Félix Abdoulaye DIOME

Ampliations

- P.R
- S.G.G
- Conseil constitutionnel
- Cour d'Appel de Dakar
- C.E.N.A
- C.N.R.A
- MINT/CAB
- MINT/D.G.A.T
- MINT/D.G.E
- MINT/D.A.F
- MINT/Archives

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

---0000---

ELECTION DES HAUTS CONSEILLERS DU 04 SEPTEMBRE 2022

PARTI POLITIQUE: INITIATIVE POUR UNE POLITIQUE DE DEVELOPEMENT (IPD)

Région de DAKAR

DEPARTEMENT DE KEUR MASSAR

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	MOUHAMADOU. M	SY	102080733	M	JURISTE	11/07/1985	HANN
2	MAREME	SECK	103599075	F	ASSISTANTE	15/08/1987	PIKINE

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	MAME MBAYE	NDIAYE	121167137	M	AG.TECH.FL	02/02/1985	NDOFFENE
2	AWA	NGOM	103805194	F	COMMERCANTE	21/11/1993	MEDINA GOUNASS

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

---0000---

ELECTION DES HAUTS CONSEILLERS DU 04 SEPTEMBRE 2022

PARTI POLITIQUE : AND JËF/PADS

Région de FATICK

DEPARTEMENT DE GOSSAS

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	CHEIKH MBACKE	DIOUF	101858249	M	ENSEIGNANT	07/01/1977	SOMB

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	FATOU	DIONE	101681003	F	MENAGERE	10/06/1972	MANDE KEUR MIGNANE

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

---0000---

ELECTION DES HAUTS CONSEILLERS DU 04 SEPTEMBRE 2022

PARTI POLITIQUE: AND JËF/PADS

Région de KAFFRINE

DEPARTEMENT DE BIRKELANE

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieux de naissance
1	BABA	FOFANA	100043817	M	AG.ADMINISTRATIF	23/01/1955	BIRKELANE

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieux de naissance
1	AMI	CISSE	100374487	F	MENAGERE	05/08/1955	KASSAS

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

---0000---

ELECTION DES HAUTS CONSEILLERS DU 04 SEPTEMBRE 2022

COALITION: BOKK GIS GIS LIGGEEY

Région de TAMBACOUNDA

DEPARTEMENT DE GOUDIRY

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	BABA	NDIAYE	101361320	M	INSTITUTEUR	05/01/1962	NDIEDIENG

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	AMINATA	SAMOURA	101116345	F	MENAGERE	14/08/1978	TALIBADJI

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

---00000---

COALITION: BOKK GIS GIS LIGGEEY

Région de DIOURBEL

DEPARTEMENT DE BAMBEY

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieux de naissance
1	ALIOU	GNING	100009140	M	ENSEIGNANT	12/09/1973	BAMBEY
2	MARIEME	THIAO	105809930	F	MENAGERE	10/03/1958	BAMBEY

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieux de naissance
1	ABDOULAYE	GNING	100448077	M	TRA. SOCIAL	10/01/1978	BAMBEY
2	AISSATOU	GUEYE	104007832	F	MENAGERE	03/03/1986	KEUR ALLE BABA

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

---00000---

COALITION: BOKK GIS GIS LIGGEEY

Région de KAFFRINE

DEPARTEMENT DE BIRKELANE

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieux de naissance
1	MOHAMETH	KA	102747268	M	OP. ECONOMIQUE	05/01/1967	GAMA

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieux de naissance
1	NOGAYE	THIOYE	101008872	F	MENAGERE	01/04/1980	KAFFRINE

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

---00000---

COALITION: BOKK GIS GIS LIGGEEY

Région de KAFFRINE

DEPARTEMENT DE MALEM HODAR

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieux de naissance
1	MALICK	NDAO	101098098	M	ASS, PARLEMENT	18/02/1997	MALEM HODAR

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieux de naissance
1	KHATHIA	SY	100789506	F	AIDE INFIRMIERE	21/05/1986	MALEM HODAR

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

---00000---

ELECTION DES HAUTS CONSEILLERS DU 04 SEPTEMBRE 2022

ENTITE INDEPENDANTE: AND SUXALI DEPARTEMENT DE BIRKELANE

Région de KAFFRINE

DEPARTEMENT DE BIRKELANE

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	BABOU	DIOP	104484373	M	AG. ASPIT	01/01/1982	BIRKELANE

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	NOGAYE	NDIAYE	102994655	F	MENAGERE	26/08/1977	BAILA NDOUR

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

---oo00o---

ELECTION DES HAUTS CONSEILLERS DU 04 SEPTEMBRE 2022

ENTITE INDEPENDANTE: PELLITAL

Région de SAINT-LOUIS

DEPARTEMENT DE PODOR

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	IBRAHIMA AMADOU	THIAM	100066523	M	ETUDIANT	15/06/1991	PETE
2	SALAMATA	KENEME	102644701	F	COMMERCANTE	1905/1987	DODEL

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	ABDOUL AZIZ	WANE	101697542	M	TECH. SANTE	02/03/1970	DAKAR
2	FADOUIM BODIA	KANE	106726005	F	COMERCANTE	06/03/1970	THIANGAYE

Un Peuple - Un But - Une Foi

---00000---

ELECTION DES HAUTS CONSEILLERS DU 04 SEPTEMBRE 2022

PARTI REPUBLICAIN DEMOCRATE DU SENEGAL(P R D S)

Région de FATICK

DEPARTEMENT DE FOUNDIOUGNE

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	MAHECOR	DIOUF	100180141	M	AG, ADMIN	07/12/1989	NDIOULBETH
2	AWA	SARR	106807574	F	ETUDIANTE	08/11/1998	FAMBINE

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	ASSANE	CISSE	100074359	M	COMMERCANT	27/11/1992	PAKALA
2	NDEYE. AWA	THIAM	104590157	F	MENAGERE	19/03/1994	DIOSSONG

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

---0000---

ELECTION DES HAUTS CONSEILLERS DU 04 SEPTEMBRE 2022

ENTITE INDEPENDANTE: DOMOU TIVAOUANE

Région de THIES

DEPARTEMENT DE TIVAOUANE

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	MANSOUR	DABO	104105895	M	ENTREPRENEUR	14/03/1992	TIVAOUANE
2	DIAL YACINE	NIANG	100042909	F	COMMERCANTE	01/02/1982	TIVAOUANE

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	ABDOU AZIZ	SOW	100125804	M	TECHNICIEN	18/11/1984	TIVAOUANE
2	OUMOU KHAIRY	MBODJ	106054384	F	COMMERCANTE	04/10/1959	TIVAOUANE

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

---00000---

ELECTION DES HAUTS CONSEILLERS DU 04 SEPTEMBRE 2022

COALITION : NAAATAAGUE ASKANWI

Région de MATAM

DEPARTEMENT DE RANEROU FERLO

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	date de naissance	Lieu de Naissance
1	DAHA	SOW	100426642	M	ENSEIGNANT	05/01/1966	BARKEDJI

* SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	date de naissance	Lieu de Naissance
1	WOPA OUSMANE	SOW	100415037	F	MENAGERE	08/05/1987	VELINGARA

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

---0000---

ELECTION DES HAUTS CONSEILLERS DU 04 SEPTEMBRE 2022

COALITION : NAATAAGUE ASKANWI

Région de KAFFRINE

DEPARTEMENT DE MALEM HODAR

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de Naissance
1	ALIOUNE B	SYLLA	100284256	M	COMPTABLE	05/01/1978	KEUR MOUSSA

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de Naissance
1	AISSATOU	LO	103622820	F	CULTIVATRICE	31/12/1964	MALEME SERIGNE

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

---00000---

ELECTION DES HAUTS CONSEILLERS DU 04 SEPTEMBRE 2022

COALITION : NAATAAGUE ASKANWI

Région de KEDOUGOU

DEPARTEMENT DE SALEMATA

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de Naissance
1	MAMADOU A.	SY	100155546	M	INFIRMIER	18/06/1975	SALMETA

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de Naissance
1	INGMA GER.	BOUBANE	101519213	F	MENAGERE	21/03/1984	SALEMATA

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

---00000---

ELECTION DES HAUTS CONSEILLERS DU 04 SEPTEMBRE 2022

COALITION : NAATAAGUE ASKANWI

Région de TAMBACOUNDA

DEPARTEMENT DE GOUDIRY

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de Naissance
1	MAMADOU	KONE	104872816	M	AG. ADMINISTRATIF	05/11/1986	GOUDIRY

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de Naissance
1	MAIMOUNA	COULIBALY	100672006	F	MENAGERE	31/12/1964	KOAR

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

---00000---

ELECTION DES HAUTS CONSEILLERS DU 04 SEPTEMBRE 2022

ENTITE INDEPENDANTE : BAKEL EMERGENT

Région de BAKEL

DEPARTEMENT DE BAKEL

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	ALASSANE	KOUNDIO	980120802	M	OUVRIER	15/01/1993	SAKOCOUNDA

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	ROKHAYE FAYE	CISSOKHO	100774725	F	MENAGERE	09/01/1991	SINTHIOU FISSA

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

---00000---

ELECTION DES HAUTS CONSEILLERS DU 04 SEPTEMBRE 2022

PARTI POLITIQUE: DENTAL SENEGAL/ACTIONS PATRIOTIQUES

Région de KOLDA

DEPARTEMENT DE MEDINA YORO FOULAH

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	AMADY	SOW	100011581	M	PLANIFICATEUR	11/09/1975	MISSARA ALPHA DEME

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	DIAMY	BALDE	102995060	F	MENAGERE	13/05/1979	SANTANCOYE

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

---0000---

ELECTION DES HAUTS CONSEILLERS DU 04 SEPTEMBRE 2022

ENTITE INDEPENDANTE : BANTARE SENEGAL

Région de MATAM

DEPARTEMENT DE MATAM

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	IBRAHIMA	BA	101103516	M	Adm Entreprise	13/03/1976	OUROSSOGUI
2	COUMBA	DIOP	102562281	F	COÛTURIERE	10/02/1980	AGNAM GOLY

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	ADAMA	BA	103941124	M	ELEVEUR	26/07/1965	OREFONDE
2	DIANGA	BA	103542880	F	AGENT DEV	16/05/1986	SINTHIOU MOGO

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

ELECTION DES HAUTS CONSEILLERS DU 04 SEPTEMBRE 2022

---0000---

COALITION : BENNO BOKK YAAKAAR

SCRUTIN MAJORITAIRE

Région de DAKAR

DEPARTEMENT DE DAKAR

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	NDEYE MAGUETTE	LO	101933305	F	CHARGÉE DE COMMUNICATION	27/01/1985	MEDINA GOUNASS
2	HABIBOU MOUNTAGA	TALL	100084616	M	DIRECTEUR DE SOCIETE	20/07/1970	DAKAR
3	AMY	TOP	100100193	F	ADMINISTRATEUR CIVIL	12/04/1989	MAMOLE

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	NDEYE SOPHIE	GUEYE	100469946	F	ASSISTANTE	26/11/1986	DAKAR
2	EL HADJI MALICK	NDIAYE	106778818	M	CT/JURISTE	10/11/1986	LOUGA
3	MAMADOU	GASSAMA	100238911	M	TAILLEUR	02/01/1971	NGUIDJHONE

DEPARTEMENT DE GUEDIAWAYE

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	ALIOUNE BADARA	FAYE	101000989	M	CADRE COMMERCIAL	01/02/1962	DAKAR
2	FATOU KINE	FALL	101780896	F	COMMERCANTE	26/12/1964	DAKAR

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	ALLE	YADE	102764918	M	OPERATEUR ECONOMIQUE	24/01/1993	GUEDIAWAYE
2	AMINATA	NDIAYE	101865162	F	ARCHIVISTE	29/08/1973	MBOUR

DEPARTEMENT DE PIKINE

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	MAMADOU	DIOP	102000044	M	AGENT COUD	10/03/1971	PIKINE
2	MAIMOUNA	BALDE	101842131	F	ENSEIGNANTE	04/01/1969	SINTHIU MALEME
3	ALIOU	DIUCK	102053167	M	CONSULTANT	30/08/1958	RUFISQUE

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	ABDOURAHMANE	FALL	101910642	M	AGENT AEROPORT	07/03/1972	MEDINA GOUNASS
2	KHADY	DIOP	100539558	F	ENSEIGNANTE	22/03/1966	DAKAR
3	NDEYE SOKHNA	CISSE	101920920	F	COMMERCANTE	16/10/1978	PIKINE

DEPARTEMENT DE KEUR MASSAR

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	KHADY	GAYE	102550074	F	COIFFEUSE	17/02/1967	PIKINE
2	ASSANE	SYLLA	100551634	M	TRAVAILLEUR SOCIAL	02/01/1969	TOUBA FALL
3	OULIMATA	NDOYE	100567027	F	COMMERCANTE	23/09/1969	SAINT LOUIS

SUPPLEMENTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	MACTAR	BA	102517212	M	CHEF SECTEUR UCG	11/06/1985	DAKAR
2	DIARY	DIAO	102728766	F	COMMERCANTE	27/06/1963	KEUR GAYE
3	MOUSTAPHA	POUYE	102526802	M	AGENT MUNICIPAL RETRAITE	11/05/1961	DAKAR

DEPARTEMENT DE RUFISQUE

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	MAMADOU MOULAI	GUEYE	100787617	M	ENSEIGNANT	08/06/1946	LOUGA
2	AMINATA	LO	100554463	F		01/02/1983	SEBIKOTANE

SUPPLEMENTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	MAMADOU RACINE	SY	101993353	M	COMMERCANT	10/08/1975	DAKAR
2	ASTOU	GUEYE	100454445	F	COMPTABLE	06/04/1972	DAKAR

Région de DIOURBEL
DEPARTEMENT DE BAMBEY
 TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	MODOU	SARR	100209787	M	ENSEIGNANT	11/05/1977	KHANDIAR
2	FATOU	SENE	100008430	F	COMMERCANTE	14/10/1974	BAMBEY

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	EL HADJI	NDIAYE	102711730	M	OPERATEUR ECONOMIQUE	10/10/1982	NDIOURENE
2	NDEYE MAREME	SARR	100249515	F	INFORMATICIENNE	15/03/1991	LAMBAYE

DEPARTEMENT DE DIOURBEL
 TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	ABDOULAYE	SENE	100943817	M	OPERATEUR ECONOMIQUE	03/03/1972	DANKH SENE
2	COUMBA DIAGNE	CISSE	101711503	F	AGENT ADMINISTRATIF	21/11/1977	DIOURBEL

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	SALIOU	SARR	100261628	M	OPERATEUR ECONOMIQUE	20/08/1987	DIOURBEL
2	NDEYE	SENE	100914035	F	COMMERCANTE	02/01/1966	DIOURBEL

DEPARTEMENT DE MBACKE
 TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	MBAYE	TINE	102999857	M	ENSEIGNANT	15/01/1978	TAIF
2	MARIAMA	SALL	101701292	F	AGENT DE SANTE	01/11/1980	MBACKE
3	ALIOU	SYLLA	101119415	M	OPERATEUR ECONOMIQUE	01/05/1958	TOUBA

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	ALIOU PENDA	DIOUF	100705171	M	OPERATEUR ECONOMIQUE	01/01/1981	LAMBAYE
2	NGOAYE	DIOUF	102960618	F	OPERATRICE ECONOMIQUE	15/05/1975	MADINA
3	MAGUETTE	NDIAYE	101582757	F	MENAGERE	31/12/1966	TOUBA MADIYANA

Région de FATICK

DEPARTEMENT DE FATICK

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	ABDOULAYE	NDIAYE	103220876	M	AGENT ADMINISTRATIF	10/02/1965	FATICK
2	ROKHY	NGOM	104896790	F	COUTUREIRE	26/05/1972	NIAKHAR

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	FAKHA	TOURE	105287558	M	JURISTE	20/06/1986	MBELBOUCK
2	AISSATOU	FAYE	101882779	F	ASSISTANTE DE DIRECTION	12/12/1978	FATICK

DEPARTEMENT DE FOUNDIOUGNE

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	MOUSTAPHA	CISSE	10495410	M	COMMERCANT	01/06/1966	DIAGANE SADER
2	NDEYE THIORO	BOP	10045750	F	TRANSFORMATRICE	31/12/1956	FOUNDIOUGNE

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	MAMADOU	TALL	100434057	M	PRODUCTEUR	25/03/1971	NIORO ALASSANE TALL
2	KANY	NDIAYE	102406329	F	TRANSFORMATRICE	26/06/1978	KEUR ALIOU DIOP

DEPARTEMENT DE GOSSAS

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	MBAYE	SAMB	100452847	M	ENTREPRENEUR	14/01/1975	MBAR

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	FATOUmata	DABO	100102081	F	MENAGERE	26/01/1959	GOSSAS

Région de KAFFRINE

DEPARTEMENT DE BIRKELANE

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	ALIOU	CISSE	101969679	M		10/08/1978	WANAR

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	SEYNABOU	NDIAYE	100200014	F	MATRONE	12/02/1960	KEUR MBOUCKY

DEPARTEMENT DE KAFFRINE

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	SETTE	DIOP	101277423	M	COMMERCANT	20/05/1972	NGUER MANDAKH

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	MAYE SADIO	DIOUF	100679529	F	ENSEIGNANTE	10/01/1979	BOULEL

DEPARTEMENT DE KOUNGUEUL

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	MOR	SECK	100197209	M	OPERATEUR ECONOMIQUE	01/02/1968	IDA MOURIDE

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	AISSATOU	SAKHO	100159047	F	INSTITUTRICE	28/02/1973	NDOFFANE

DEPARTEMENT DE MALEM HODDAR

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	OMAR	DIENG	101496516	M	OPERATEUR ECONOMIQUE	08/03/1971	NDIOUM NGAINTHE

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	AWA	NDAO	100363932	F	MENAGERE	16/02/1968	KAFFRINE

Région de KAOLACK
DEPARTEMENT DE GUINGUINEO

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	BALLA	SALL	101003910	M	PROFESSEUR	12/03/1982	NDIAGO

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	KHADY	KANE	100423731	F	COMMERCANTE	27/02/1971	SADIO

DEPARTEMENT DE KAOLACK

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	MALICK	NDIAGANE	104346845	M	OPERATEUR ECONOMIQUE	15/11/1975	DAGA SAMBOU
2	AWA MANDAW	SOW	101203142	F	ESTHETICIENNE	11/03/1951	KAOLACK

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	MAMADOU	THIOUNE	101854131	M	AGENT DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE	11/04/1980	THIAWANDO
2	AMI	FAYE	100383014	F	MONITRICE	08/03/1957	GANDIAYE

DEPARTEMENT DE NIORO

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	ALASSANE	MBAYE	101243225	M	PROFESSEUR	07/05/1970	POROKHANE
2	NENE	MARY	103279579	F	ENSEIGNANTE	07/04/1977	KABILINE

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	ABDOUL WAHAB	DIEYE	100165330	M	PROFESSEUR	09/05/1982	SAINT LOUIS
2	DIATOU	DRAME	100413523	F	AGENT DE SANTE COM	21/01/1981	NIORO

Région de KEDOUGOU

DEPARTEMENT DE KEDOUGOU

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	FODE	KEITA	100440290	M	ENSEIGNANT	30/11/1976	BAMBOYA

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	ASTOU DIAGNE	CISSE	100347466	F	PROFESSEUR	18/08/1976	KEDOUGOU

DEPARTEMENT DE SALEMATA

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	SOUAIBOU	BA	100358545	M	COMMERCANT	05/01/1977	DAKATELY

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	IRENE PENA	BONANG	100407741	F	MENAGERE	23/08/1993	EGANGA

DEPARTEMENT DE SARAYA

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	MAMADY	CISSOKHO	101387729	M	PROFESSEUR	20/08/1978	DINDIFA

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	KOULA	CAMARA	102861790	F	MENAGERE	03/02/1961	KHOSSANTO

Région de KOLDA
DEPARTEMENT DE KOLDA

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	ALASSANE	BALDE	101560187	M	ENSEIGNANT	16/08/1971	DIASSINA
2	COUMBA	BALDE	100276368	F	ASSISTANTE DE DIRECTION	28/03/1968	KOLDA

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	TIDJANE	NDIAYE	100492299	M	PROFESSEUR	10/03/1969	KOLDA
2	NIARIA KHADY	DI AW	100011574	F	AGENT DE L'ETAT	20/09/1976	DI OULACOLON

DEPARTEMENT DE MEDINA YORO FOULAH

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	KABA	DIAO	100282755	M	GESTIONNAIRE	15/05/1973	KOUTAYEL

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	DJIENABA	BALDE	102983879	F	MENAGERE	10/03/1968	NDORNA

DEPARTEMENT DE VELINGARA

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	GALLE	BARRY	100425705	M	ELEVEUR	20/03/1948	KOUNDARA
2	MARIAMA	BALDE	100003010	F	MENAGERE	10/04/1977	SARE NIANTHIO

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	DIARGA	SANE	100453003	M	AGENT DE DEVELOPPEMENT	12/02/1979	PAKOUR
2	MARIAMA	DIALLO	100004024	F	AGENT DE SANTE	01/12/1970	VELINGARA

DEPARTEMENT DE KEBEMER**TITULAIRES**

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	KHADIM	DIOP	100310992	M	MAIRE	31/12/1952	NGOUNDIOURA
2	NDEYE	WADE	101807752	F	MENAGERE	25/02/1957	MBENGUENE

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	MODOU	NDOYE	102436349	M	ENSEIGNANT	08/10/1979	NDOYENE
2	MAME AWA	SECK	104959885	F		14/06/1978	KEBEMER

DEPARTEMENT DE LINGUERE**TITULAIRES**

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	BIRAME	BA	100292394	M	PROFESSEUR	01/01/1981	KAMB
2	COUMBA	DIAW	101274823	F	MAIRE	05/02/1969	SAGATTA

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	DEMBA	BA	100114283	M	MANAGERS DES AFFAIRES	21/04/1956	TALLY
2	MATY	GUEYE	102160790	F	ENSEIGNANT	31/12/1974	DOUNODJI

DEPARTEMENT DE LOUGA**TITULAIRES**

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	MAFAL	DIA	106576880	M	ASSUREUR	31/08/1958	LOUGA
2	ARAME	DIOP	102207549	F	OPERATEUR ECONOMIQUE	10/02/1968	THIAMENE

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	MOR MBAYE	SAMB	100393984	M	AGRICULTEUR	02/05/1958	PETE OURACK
2	BODJEL	SOW	103016052	F	COMMERCANTE	14/03/1972	NIAYAME

DEPARTEMENT DE KANEL**TITULAIRES**

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	ABDOULAYE	ANNE	106287953	M	OPERATEUR ECONOMIQUE	01/01/1949	THIEMPING
2	YOUMA	BA	104170674	F	COMMERCANTE	10/08/1965	GANGUEL

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	ABDOUL HAMIDOU	SOW	103557605	M	JURISTE	30/08/1992	NDENDORY
2	SEYNABOU	LAH	104630627	F	RELAIS COMMUNAUTAIRE	11/09/1980	DIAMAGUENE

DEPARTEMENT DE MATAM**TITULAIRES**

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	MALAL	DEME	101681525	M	CULTIVATEUR	12/02/1960	NDOULOMADJI DEMBA
2	DIOUMA	NDIAYE	101649015	F		30/06/1976	OREFONDE

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	AL HOUSSEYNI	SALL	103549365	M	OPERATEUR ECONOMIQUE	01/01/1960	NGUIDJILONE
2	BINETOU ABDOUL	DIALLO	100855075	F	COMMERCANTE	22/02/1972	DIAL PEULH

DEPARTEMENT DE RANEROU-FERLO**TITULAIRES**

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	AMADOU HAROUNA	DIALLO	100258183	M	GESTIONNAIRE	10/03/1991	RANEROU

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	DIOGOP	NIANG	100466849	F	MENAGERE	17/03/1987	VELINGARA

DEPARTEMENT DE DAGANA**TITULAIRES**

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	OUMAR	SOW	102225269	M	OPERATRICE ECONOMIQUE	20/03/1954	SAINT LOUIS
2	NDEYE	DIOP	102462829	F	MENAGERE	15/12/1968	RICHARD TOLL

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	EL HADJ	GUEYE	100442164	M	OPERATEUR ECONOMIQUE	19/12/1962	BOKHOL
2	COUMBA	SOW	102264512	F		31/12/1974	OUROURBE NDAITY 3

DEPARTEMENT DE PODOR**TITULAIRES**

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	ALIOU	GAYE	103120792	M	ENSEIGNANT	02/07/1963	FANAYE
2	HABY SIDY	BA	105289038	F	SOCIOLOGUE	01/01/1980	BALLE KELLE

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	SADEL	NDIAYE	102604651	M	AVOCAT	12/09/1951	MBOUMBA
2	BINETA	SY	103528117	F		11/07/1972	GALOYA

DEPARTEMENT DE SAINT-LOUIS**TITULAIRES**

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	INSA	NGOM	101193620	M	INSTITUTEUR	04/06/1980	MPAL
2	YARAM	GUEYE	103044526	F	ADJOINTE MAIRE	05/09/1960	SAINT LOUIS

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	MADIOR	DIEYE	105780241	M	CHAUFFEUR	12/04/1960	MPAL
2	AIDA	MBAYE	101292705	F	RETRAITE	01/01/1956	SANAR

**Région de SEDHIOU
DEPARTEMENT DE BOUNKILING**

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	DJIBRIL	NDIAYE	100190940	M	ENSEIGNANT	02/10/1976	DIANNAH MALARI

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	SAFIETOU	SOUKOUNA	100465138	F	MENAGERE	19/05/1970	DIAROUME

DEPARTEMENT DE GOUDOMP

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	SEDY	SOLY	100250577	M	AGENT COMMERCIAL	07/07/1955	KARANTABA

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	SIRA	TAMBA	100404628	F	COMMERCANTE	17/03/1965	TANAFF

DEPARTEMENT DE SEDHIOU

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	BOUCARY	CAMARA	103607100	M	AGENT COMMERCIAL	15/11/1972	BOUSSIMBALLO

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	FATOUmata	DOUMBouYA	101052190	F	ASSISTANTE	26/01/1955	SEDHIOU

Région de TAMBACOUNDA
DEPARTEMENT DE BAKEL

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	FATOUmata	DOUCOURE	104828520	F	COMMERCANTE	11/12/1967	MOUDERY

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	SORY	BA	104802321	M	ALPHABETISSEUR	10/05/1985	KENIEBE

DEPARTEMENT DE GOUDIRY

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	MADANI	NDIAYE	100221826	M	ELEVEUR	02/08/1990	GOUDIRY

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	OUMOU	SECK	104153351	F	ARTISTE	06/06/1981	GOUDIRY

DEPARTEMENT DE KOUMPENTOU

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	TALLA	SOW	100369511	M	ELEVEUR	12/07/1963	KOUMPENTOU

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	AÏSSATOU	DIABY	100237639	F	MENAGERE	28/03/1973	KOUMPENTOU

DEPARTEMENT DE TAMBACOUNDA

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	DIEYNABA	DIALLO	103706631	F	ELEVEUR	22/12/1966	DJINKORE PEULH
2	PAPA BANDA	DIEYE	102228345	M	OPERATRICE ECONOMIQUE	14/12/1966	TAMBACOUNDA

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	AMINATA	NDONGO	100003835	F		17/02/1948	BAKEL
2	SEYDOU	BA	100686273	M	COMMERCANTE	23/05/1967	PETEL BODY

Région de THIES
DEPARTEMENT DE MBOUR
TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	MAMADOU	MBENGUE	102273821	M	MAREYEUR	03/01/1962	NGAPAROU
2	KANY	SAGNA	103209700	F		11/09/1957	DIORBEL
3	OMAR	TINE	100357481	M	ENSEIGNANT	15/02/1981	MBALCAM

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	MAÏSSA	FAYE	101482349	M	ADJOINT MAIRE	05/03/1975	MALICOUNDA
2	LIOUSE	DIOUF	101425331	F	COMPTABLE	24/10/1960	FADIOUTH
3	YANDE	NDIAYE	101844221	F	COMMERCANTE	10/02/1978	SALY

DEPARTEMENT DE THIES

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	FATOU	SENE	102746490	F	FEMME DE DEVELOPPEMENT	06/12/1954	DAKAR
2	ALIOU	NDOYE	101726913	M	ENSEIGNANT RETRAITE	29/08/1959	CAYAR
3	NDEYE	MBENGUE	104475335	F	COMMERCANTE	30/07/1977	THIES

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	MBEUROU	DIENG	100586246	F	INSTITUTRICE	07/12/1965	KHOMBOLE
2	EL HADJI MADABO	WADE	102400553	M	GESTIONNAIRE	29/12/1963	THIES
3	OUSSEYNOU	GUEYE	102401109	M	GESTIONNAIRE	11/02/1978	THIES

DEPARTEMENT DE TIVAOUANE

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	Moustapha	SYLLA	100432453	M	EXPERT COMPTABLE	01/01/1973	TOUBA D. KHOUDOSS
2	DIAKHOU	NDIAYE	101141083	F	COMMERCANTE	27/08/1976	MECKHE

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	MOUHAMEDOU. R.	DIAGNE	100532978	M	TRAVAIL SOCIAL	25/04/1972	TIVAOUANE
2	MOUNINA	KOUNTA	101654368	F	COMMERCANTE	11/04/1980	NDANKH

Région de ZIGUINCHOR
DEPARTEMENT DE BIGNONA
 TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	ATAB	BADJI	101444572	M	CONSEILLER COMMERCIAL	04/04/1983	TOBOR
2	SEYNABOU	TAMBA	101012149	F	PROFESSEUR	25/12/1965	COUBANAO

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	LANSANA	GOUDIABY	100415846	M	ENSEIGNANT RETRAITE	31/12/1960	BIGNONA
2	MARIAMA	SANE	101714820	F	INFORMATICIENNE	15/10/1988	DILOULOU

DEPARTEMENT DE OUSSOUE

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	JOSEPH	KA	100408474	M	ENSEIGNANT	23/05/1981	CAP ERUKENE

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	AUBIERGE	DIATTA	100464104	F	ENVIRONNEMENTALISTE	12/04/1990	CABROUSSE

DEPARTEMENT DE ZIGUINCHOR

TITULAIRES

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	OUSMANE	SANDING	100970081	M	INSTITUTEUR	10/02/1977	CAMARACOUNDA
2	NDEYE MARIEME	SOW	100163185	F	COMMERCANTE	10/05/1960	ZIGUINCHOR

SUPPLEANTS

Ordre d'investiture	Prenom	NOM	NUMERO ELECTEUR	SEXE	Profession	Date de naissance	Lieu de naissance
1	VINCENT	NYAFOUNA	100410493	M	MONITEUR	07/01/1973	DIALANG
2	MARIE JOSEPH	GOUDIABY	100760686	F	OPERATRICE ECONOMIQUE	15/07/1973	MANGAGOULACK

RÉGION DE

DEPARTEMENT DE

CERTIFICATION DE STATUT D'ELU TERRITORIAL

Je soussigné

Préfet du Département decertifie que

Mme, Mlle, M. (1)

élu(e) pour le compte du Conseil :

- départemental de
- municipal de Ville de.....
- municipal de

est à ce titre, électeur du département de et
est, en conséquence, habilité(e) à voter lors du scrutin du 04 septembre 2022,
pour l'élection des Hauts conseillers.

Fait à le

Le Préfet du Département



(1) Rayer la mention inutile

NB : le présent certificat, visé par le contrôleur de la CENA, est joint à la liste d'émargements après le vote.



RÉSULTATS

"CENA"
COURRIER ARRIVEE
Date: 07.09.2022
N°: 1533
07.09.2022
Société: S.A.T

COMMISSION NATIONALE DE RECENSEMENT DES VOTES



PROCES-VERBAL DE RECENSEMENT ET DE PROCLAMATION DES RESULTATS PROVISOIRES

L'an deux mille vingt-deux et le 07 Septembre s'est réunie à son siège sis à Dakar, la Commission Nationale de Recensement des Votes composée et fonctionnant conformément aux dispositions des articles LO.142 et LO.226 du Code électoral de :
Mme. Mlle. M. (1) **CIRE ALY BA** Premier Président de la Cour d'Appel de Dakar, Président
Mme. Mlle. M. (1) **OSMANE CHIMERE DIOUF** Magistrat
Mme. Mlle. M. (1) **MAMADOU DIOUF** Magistrat

Mme. Mlle. M. (1) **ISSA SALL** Représentant de la Commission Electorale Nationale Autonome

et les représentants des listes de candidats ci-après :

LISTES CANDIDATES	REPRESENTANTS
1.- Entité indépendante BAMTARE SENEGAL	
2.- Entité indépendante BAKEL EMERGENT	
3.- Parti DENTAL SENEGAL/ ACTIONS PATRIOTIQUES	
4.- Coalition NAATAANGUE ASKAN WI	
5.- Parti REPUBLICAIN DEMOCRATE DU SENEGAL (PRDS)	
6.- Entité indépendante PELLITAL	
7.- Entité indépendante DOMOU TIVAOUANE	
8.- Entité indépendante AND SUXALI DEPARTEMENT DE BIRKELANE	
9.- Coalition BOKK GIS GIS / LIGGEEY	Abdou Salam Basse
10.- Coalition BENNO BOKK YAACAAR	Maître Ousmane Séye - Maître Elhadji Amadou Sall
11.- Parti AND JÉF / P.A.D.S	
12.- Parti INITIATIVE POUR UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT (I.P.D)	

Vu l'ensemble des procès-verbaux des bureaux de vote ouverts dans les départements à l'occasion de l'élection des Hauts conseillers du 04 septembre 2022, ainsi que les pièces qui leur sont annexées ;

Vu la proclamation des résultats provisoires du scrutin majoritaire au niveau de chaque département ;

La Commission Nationale de Recensement des Votes, conformément aux dispositions de l'article LO.226 du code électoral, **proclame les résultats provisoires** de l'élection des hauts conseillers du 04 septembre 2022 ainsi qu'il suit :

(1) Rayer les mentions inutiles

SCRUTIN MAJORITAIRE DEPARTEMENTAL A UN TOUR

I – Région de DAKAR

1.- DEPARTEMENT DE **DAKAR**

TROIS (03) sièges à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	1 227	mille deux cent vingt-sept
Nombre de votants.....	423	quatre cent vingt-trois
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	423	quatre cent vingt-trois
Nombre de bulletins nuls.....	1	un
Nombre de bulletins blancs.....	26	vingt-six
Nombre de suffrages valablement exprimés...	396	trois cent quatre-vingt-seize

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Coalition BENNO BOKK YAAKAAR	396	trois cent quatre-vingt-seize	3

2.- DEPARTEMENT DE **GUEDEAWAYE**

DEUX (02) sièges à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	377	trois cent soixante-dix-sept
Nombre de votants.....	171	cent soixante et onze
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	171	cent soixante et onze
Nombre de bulletins nuls.....	1	un
Nombre de bulletins blancs.....	6	six
Nombre de suffrages valablement exprimés...	164	cent soixante-quatre

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Coalition BENNO BOKK YAAKAAR	164	cent soixante-quatre	2



3.- DEPARTEMENT DE PIKINE

TROIS (03) sièges à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	795	sept cent quatre-vingt-quinze
Nombre de votants.....	339	trois cent trente-neuf
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	339	trois cent trente-neuf
Nombre de bulletins nuls.....	4	quatre
Nombre de bulletins blancs.....	10	dix
Nombre de suffrages valablement exprimés...	325	trois cent vingt-cinq

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Coalition BENNO BOKK YAACAAR	325	trois cent vingt-cinq	3

4.- DEPARTEMENT DE KEUR MASSAR

TROIS (03) sièges à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	489	quatre cent quatre-vingt-neuf
Nombre de votants.....	252	deux cent cinquante-deux
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	252	deux cent cinquante-deux
Nombre de bulletins nuls.....	2	deux
Nombre de suffrages valablement exprimés...	250	deux cent cinquante

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Coalition BENNO BOKK YAACAAR	182	cent quatre-vingt-deux	3
2	Parti INITIATIVE POUR UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT (I.P.D)	68	soixante-huit	

5.- DEPARTEMENT DE RUFISQUE

DEUX (02) sièges à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	597	cinq cent quatre-vingt-dix-sept
Nombre de votants.....	350	trois cent cinquante
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	350	trois cent cinquante
Nombre de bulletins nuls.....	3	trois
Nombre de bulletins blancs.....	9	neuf
Nombre de suffrages valablement exprimés...	338	trois cent trente-huit

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	



1	Coalition BENNO BOKK YAAKAAR	338	trois cent trente-huit	2
---	------------------------------	-----	------------------------	---

II - Région de DIOURBEL

6.- DEPARTEMENT DE **BAMBEY**

DEUX (02) sièges à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	648	six cent quarante-huit
Nombre de votants.....	415	quatre cent quinze
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	415	quatre cent quinze
Nombre de bulletins nuls.....	4	quatre
Nombre de suffrages valablement exprimés...	411	quatre cent onze

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Coalition BOKK GIS GIS/LIGGEEY	91	quatre-vingt-onze	
2	Coalition BENNO BOKK YAAKAAR	320	trois cent vingt	2

7.- DEPARTEMENT DE **DIOURBEL**

DEUX (02) sièges à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	631	six cent trente et un
Nombre de votants.....	419	quatre cent dix-neuf
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	419	quatre cent dix-neuf
Nombre de bulletins nuls.....	3	trois
Nombre de bulletins blancs.....	15	quinze
Nombre de suffrages valablement exprimés...	401	quatre cent un

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Coalition BENNO BOKK YAAKAAR	401	quatre cent un	2



8.- DEPARTEMENT DE **MBACKE**

TROIS (03) sièges à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	841	huit cent quarante et un
Nombre de votants.....	537	cinq cent trente-sept
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	537	cinq cent trente-sept
Nombre de bulletins nuls.....	1	un
Nombre de bulletins blancs.....	26	vingt-six
Nombre de suffrages valablement exprimés...	510	cinq cent dix

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Coalition BENNO BOKK YAACAAR	510	cinq cent dix	3

III - Région de **FATICK**

9.- DEPARTEMENT DE **FATICK**

DEUX (02) sièges à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	913	neuf cent treize
Nombre de votants.....	646	six cent quarante-six
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	646	six cent quarante-six
Nombre de bulletins nuls.....	3	trois
Nombre de bulletins blancs.....	20	vingt
Nombre de suffrages valablement exprimés...	623	six cent vingt-trois

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Coalition BENNO BOKK YAACAAR	623	six cent vingt-trois	2



10.- DEPARTEMENT DE FOUNDIOUGNE

DEUX (02) sièges à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	862	huit cent soixante-deux
Nombre de votants.....	637	six cent trente-sept
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	637	six cent trente-sept
Nombre de bulletins nuls.....	2	deux
Nombre de suffrages valablement exprimés...	635	six cent trente-cinq

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Parti Républicain Démocrate du Sénégal (P.R.D.S)	148	cent quarante-huit	
2	Coalition BENNO BOKK YAAKAAR	487	quatre cent quatre-vingt-sept	2

11.- DEPARTEMENT DE GOSSAS

UN (01) siège à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	318	trois cent dix-huit
Nombre de votants.....	290	deux cent quatre-vingt-dix
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	290	deux cent quatre-vingt-dix
Nombre de bulletins nuls.....	1	un
Nombre de suffrages valablement exprimés...	289	deux cent quatre-vingt-neuf

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Coalition BENNO BOKK YAAKAAR	265	deux cent soixante-cinq	1
2	Parti AND JËF / P.A.D.S	24	vingt-quatre	

IV - Région de KAFFRINE

12.- DEPARTEMENT DE BIRKELANE

UN (01) siège à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	408	quatre cent huit
Nombre de votants.....	382	trois cent quatre-vingt-deux
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	382	trois cent quatre-vingt-deux
Nombre de bulletins nuls.....	0	
Nombre de suffrages valablement exprimés...	382	trois cent quatre-vingt-deux

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Entité indépendante AND SUXALI DEPARTEMENT DE BIRKELANE	3	trois	
2	Coalition BOKK GIS GIS/LIGGEEY	132	cent trente-deux	
3	Coalition BENNO BOKK YAAKAAR	213	deux cent treize	1
4	Parti AND JÉF / P.A.D.S	34	trente-quatre	

13.- DEPARTEMENT DE KAFFRINE

UN (01) siège à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	508	cinq cent huit
Nombre de votants.....	463	quatre cent soixante-trois
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	463	quatre cent soixante-trois
Nombre de bulletins nuls.....	7	sept
Nombre de bulletins blancs.....	5	cinq
Nombre de suffrages valablement exprimés...	451	quatre cent cinquante et un

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Coalition BENNO BOKK YAAKAAR	451	quatre cent cinquante et un	1



14.- DEPARTEMENT DE **KOUNGHEUL**

UN (01) siège à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	494	quatre cent quatre-vingt-quatorze
Nombre de votants.....	448	quatre cent quarante-huit
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	448	quatre cent quarante-huit
Nombre de bulletins nuls.....	4	quatre
Nombre de bulletins blancs.....	18	dix-huit
Nombre de suffrages valablement exprimés...	426	quatre cent vingt-six

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Coalition BENNO BOKK YAKAAR	426	quatre cent vingt-six	1

15.- DEPARTEMENT DE **MALEM HODDAR**

UN (01) siège à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	324	trois cent vingt-quatre
Nombre de votants.....	300	trois cents
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	300	trois cents
Nombre de bulletins nuls.....	8	huit
Nombre de suffrages valablement exprimés...	292	deux cent quatre-vingt-douze

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Coalition NAATAANGUE ASKAN WI	0		
2	Coalition BOKK GIS GIS /LIGGEEY	63	soixante-trois	
3	Coalition BENNO BOKK YAKAAR	229	deux cent vingt-neuf	1

V - Région de KAOLACK

16.- DEPARTEMENT DE **GUINGUINEO**

UN (01) siège à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	555	cinq cent cinquante-cinq
Nombre de votants.....	294	deux cent quatre-vingt-quatorze
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	294	deux cent quatre-vingt-quatorze
Nombre de bulletins nuls.....	1	un
Nombre de bulletins blancs.....	4	quatre
Nombre de suffrages valablement exprimés...	289	deux cent quatre-vingt-neuf

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Coalition BENNO BOKK YAACAAR	289	deux cent quatre-vingt-neuf	1

17.- DEPARTEMENT DE **KAOLACK**

DEUX (02) sièges à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	802	huit cent deux
Nombre de votants.....	537	cinq cent trente-sept
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	537	cinq cent trente-sept
Nombre de bulletins nuls.....	2	deux
Nombre de bulletins blancs.....	17	dix-sept
Nombre de suffrages valablement exprimés...	518	cinq cent dix-huit

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Coalition BENNO BOKK YAACAAR	518	cinq cent dix-huit	2



18.- DEPARTEMENT DE NIORO

DEUX (02) sièges à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	827	huit cent vingt-sept
Nombre de votants.....	663	six cent soixante-trois
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	663	six cent soixante-trois
Nombre de bulletins nuls.....	1	un
Nombre de bulletins blancs.....	16	seize
Nombre de suffrages valablement exprimés...	646	six cent quarante-six

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Coalition BENNO BOKK YAACAAR	646	six cent quarante-six	2

VI - Région de KEDOUGOU

19.- DEPARTEMENT DE KEDOUGOU

UN (01) siège à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	352	trois cent cinquante-deux
Nombre de votants.....	287	deux cent quatre-vingt-sept
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	287	deux cent quatre-vingt-sept
Nombre de bulletins nuls.....	0	
Nombre de bulletins blancs.....	2	deux
Nombre de suffrages valablement exprimés...	285	deux cent quatre-vingt-cinq

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Coalition BENNO BOKK YAACAAR	285	deux cent quatre-vingt-cinq	1



20.- DEPARTEMENT DE SALEMATA

UN (01) siège à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	274	deux cent soixante-quatorze
Nombre de votants.....	265	deux cent soixante-cinq
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	265	deux cent soixante-cinq
Nombre de bulletins nuls.....	0	
Nombre de suffrages valablement exprimés...	265	deux cent soixante-cinq

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Coalition NAATAANGUE ASKAN WI	131	cent trente et un	
2	Coalition BENNO BOKK YAACAAR	134	cent trente-quatre	1

21.- DEPARTEMENT DE SARAYA

UN (01) siège à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	289	deux cent quatre-vingt-neuf
Nombre de votants.....	157	cent cinquante-sept
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	157	cent cinquante-sept
Nombre de bulletins nuls.....	0	
Nombre de bulletins blancs.....	6	six
Nombre de suffrages valablement exprimés...	151	cent cinquante et un

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Coalition BENNO BOKK YAACAAR	151	cent cinquante et un	1

VII - Région de KOLDA

22.- DEPARTEMENT DE **KOLDA**

DEUX (02) sièges à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	749	sept cent quarante-neuf
Nombre de votants.....	543	cinq cent quarante-trois
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	543	cinq cent quarante-trois
Nombre de bulletins nuls.....	6	six
Nombre de bulletins blancs.....	104	cent quatre
Nombre de suffrages valablement exprimés...	433	quatre cent trente-trois

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Coalition BENNO BOKK YAACAAR	433	quatre cent trente-trois	2

23.- DEPARTEMENT DE **MEDINA YORO FOULAH**

UN (01) siège à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	533	cinq cent trente-trois
Nombre de votants.....	472	quatre cent soixante-douze
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	472	quatre cent soixante-douze
Nombre de bulletins nuls.....	3	trois
Nombre de suffrages valablement exprimés...	469	quatre cent soixante-neuf

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Parti DENTAL SENEGAL / ACTIONS PATRIOTIQUES	301	trois cent un	1
2	Coalition BENNO BOKK YAACAAR	168	cent soixante-huit	



24.- DEPARTEMENT DE **VELINGARA**

DEUX (02) sièges à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	746	sept cent quarante-six
Nombre de votants.....	518	cinq cent dix-huit
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	518	cinq cent dix-huit
Nombre de bulletins nuls.....	1	un
Nombre de bulletins blancs.....	17	dix-sept
Nombre de suffrages valablement exprimés...	500	cinq cents

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Coalition BENNO BOKK YAAKAAR	500	cinq cents	2

VIII - Région de LOUGA

25.- DEPARTEMENT DE **KEBEMER**

DEUX (02) sièges à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	914	neuf cent quatorze
Nombre de votants.....	606	six cent six
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	606	six cent six
Nombre de bulletins nuls.....	1	un
Nombre de bulletins blancs.....	24	vingt-quatre
Nombre de suffrages valablement exprimés...	581	cinq cent quatre-vingt-un

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Coalition BENNO BOKK YAAKAAR	581	cinq cent quatre-vingt-un	2



26.- DEPARTEMENT DE LINGUERE

DEUX (02) sièges à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	905	neuf cent cinq
Nombre de votants.....	572	cinq cent soixante-douze
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	572	cinq cent soixante-douze
Nombre de bulletins nuls.....	4	quatre
Nombre de bulletins blancs.....	15	quinze
Nombre de suffrages valablement exprimés...	553	cinq cent cinquante-trois

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Coalition BENNO BOKK YAAKAAR	553	cinq cent cinquante-trois	2

27.- DEPARTEMENT DE LOUGA

DEUX (02) sièges à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	909	neuf cent neuf
Nombre de votants.....	654	six cent cinquante-quatre
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	654	six cent cinquante-quatre
Nombre de bulletins nuls.....	1	un
Nombre de bulletins blancs.....	6	six
Nombre de suffrages valablement exprimés...	647	six cent quarante-sept

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Coalition BENNO BOKK YAAKAAR	647	six cent quarante-sept	2

IX - Région de MATAM

28.- DEPARTEMENT DE **KANEL**

DEUX (02) sièges à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	637	six cent trente-sept
Nombre de votants.....	477	quatre cent soixante-dix-sept
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	477	quatre cent soixante-dix-sept
Nombre de bulletins nuls.....	4	quatre
Nombre de bulletins blancs.....	16	seize
Nombre de suffrages valablement exprimés...	457	quatre cent cinquante-sept

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Coalition BENNO BOKK YAACAAR	457	quatre cent cinquante-sept	2

29.- DEPARTEMENT DE **MATAM**

DEUX(02) sièges à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	605	six cent cinq
Nombre de votants.....	549	cinq cent quarante-neuf
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	549	cinq cent quarante-neuf
Nombre de bulletins nuls.....	5	cinq
Nombre de suffrages valablement exprimés...	544	cinq cent quarante-quatre

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Entité indépendante BAMTARE SENEGAL	61	soixante et un	
2	Coalition BENNO BOKK YAACAAR	483	quatre cent quatre-vingt-trois	2



30.- DEPARTEMENT DE **RANEROU-FERLO**

UN (01) siège à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	218	deux cent dix-huit
Nombre de votants.....	173	cent soixante-treize
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	173	cent soixante-treize
Nombre de bulletins nuls.....	6	six
Nombre de suffrages valablement exprimés...	167	cent soixante-sept

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Coalition NAATAANGUE ASKAN WI	14	quatorze	
2	Coalition BENNO BOKK YAACAAR	153	cent cinquante-trois	1

X - Région de SAINT LOUIS

31.- DEPARTEMENT DE **DAGANA**

DEUX (02) sièges à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	592	cinq cent quatre-vingt-douze
Nombre de votants.....	395	trois cent quatre-vingt-quinze
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	395	trois cent quatre-vingt-quinze
Nombre de bulletins nuls.....	0	
Nombre de bulletins blancs.....	19	dix-neuf
Nombre de suffrages valablement exprimés...	376	trois cent soixante-seize

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Coalition BENNO BOKK YAACAAR	376	trois cent soixante-seize	2



32.- DEPARTEMENT DE **PODOR**

DEUX (02) sièges à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	1 098	mille quatre-vingt-dix-huit
Nombre de votants.....	874	huit cent soixante-quatorze
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	874	huit cent soixante-quatorze
Nombre de bulletins nuls.....	8	huit
Nombre de suffrages valablement exprimés...	866	huit cent soixante-six

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Entité indépendante PELLITAL	73	soixante-treize	
2	Coalition BENNO BOKK YAAKAAR	793	sept cent quatre-vingt-treize	2

33.- DEPARTEMENT DE **SAINT LOUIS**

DEUX (02) sièges à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	338	trois cent trente-huit
Nombre de votants.....	251	deux cent cinquante et un
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	251	deux cent cinquante et un
Nombre de bulletins nuls.....	1	un
Nombre de bulletins blancs.....	6	six
Nombre de suffrages valablement exprimés...	244	deux cent quarante-quatre

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Coalition BENNO BOKK YAAKAAR	244	deux cent quarante-quatre	2

XI - Région de SEDHIOU

34.- DEPARTEMENT DE **BOUNKILING**

UN (01) siège à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	643	six cent quarante-trois
Nombre de votants.....	415	quatre cent quinze
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	415	quatre cent quinze
Nombre de bulletins nuls.....	2	deux
Nombre de bulletins blancs.....	9	neuf
Nombre de suffrages valablement exprimés...	404	quatre cent quatre

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Coalition BENNO BOKK YAAKAAR	404	quatre cent quatre	1

35.- DEPARTEMENT DE **GOUDOMP**

UN (01) siège à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	682	six cent quatre-vingt-deux
Nombre de votants.....	462	quatre cent soixante-deux
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	462	quatre cent soixante-deux
Nombre de bulletins nuls.....	1	un
Nombre de bulletins blancs.....	15	quinze
Nombre de suffrages valablement exprimés...	446	quatre cent quarante-six

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Coalition BENNO BOKK YAAKAAR	446	quatre cent quarante-six	1



36.- DEPARTEMENT DE **SEDHIOU**

UN (01) siège à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	654	six cent cinquante-quatre
Nombre de votants.....	410	quatre cent dix
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	410	quatre cent dix
Nombre de bulletins nuls.....	2	deux
Nombre de bulletins blancs.....	9	neuf
Nombre de suffrages valablement exprimés...	399	trois cent quatre-vingt-dix-neuf

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Coalition BENNO BOKK YAAKAAR	399	trois cent quatre-vingt-dix-neuf	1

XII - Région de TAMBACOUNDA

37.- DEPARTEMENT DE **BAKEL**

UN (01) siège à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	567	cinq cent soixante-sept
Nombre de votants.....	402	quatre cent deux
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	402	quatre cent deux
Nombre de bulletins nuls.....	7	sept
Nombre de suffrages valablement exprimés...	395	trois cent quatre-vingt-quinze

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Entité indépendante BAKEL EMERGENT	147	cent quarante-sept	
2	Coalition BENNO BOKK YAAKAA	248	deux cent quarante-huit	1



38.- DEPARTEMENT DE **GOUDIRI**

UN (01) siège à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	669	six cent soixante-neuf
Nombre de votants.....	557	cinq cent cinquante-sept
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	557	cinq cent cinquante-sept
Nombre de bulletins nuls.....	1	un
Nombre de suffrages valablement exprimés...	556	cinq cent cinquante-six

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Coalition NAATAANGUE ASKAN WI	201	deux cent un	1
2	Coalition BOKK GIS GIS / LIGGEE	215	deux cent quinze	
3	Coalition BENNO BOKK YAACAAR	140	cent quarante	

39.- DEPARTEMENT DE **KOUMPENTOUM**

UN (01) siège à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	479	quatre cent soixante-dix-neuf
Nombre de votants.....	366	trois cent soixante-six
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	366	trois cent soixante-six
Nombre de bulletins nuls.....	0	
Nombre de bulletins blancs.....	5	cinq
Nombre de suffrages valablement exprimés...	361	trois cent soixante et un

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Coalition BENNO BOKK YAACAAR	361	trois cent soixante et un	1



40.- DEPARTEMENT DE **TAMBACOUNDA**

DEUX (02) sièges à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	527	cinq cent vingt-sept
Nombre de votants.....	438	quatre cent trente-huit
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	438	quatre cent trente-huit
Nombre de bulletins nuls.....	4	quatre
Nombre de bulletins blancs.....	15	quinze
Nombre de suffrages valablement exprimés...	419	quatre cent dix-neuf

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Coalition BENNO BOKK YAAKAAR	419	quatre cent dix-neuf	2

XIII - Région de THIES

41.- DEPARTEMENT DE **MBOUR**

TROIS (03) sièges à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	968	neuf cent soixante-huit
Nombre de votants.....	697	six cent quatre-vingt-dix-sept
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	697	six cent quatre-vingt-dix-sept
Nombre de bulletins nuls.....	2	deux
Nombre de bulletins blancs.....	18	dix-huit
Nombre de suffrages valablement exprimés...	677	six cent soixante-dix-sept

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Coalition BENNO BOKK YAAKAAR	677	six cent soixante-dix-sept	3



42.- DEPARTEMENT DE THIES

TROIS (03) sièges à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	979	neuf cent soixante-dix-neuf
Nombre de votants.....	557	cinq cent cinquante-sept
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	557	cinq cent cinquante-sept
Nombre de bulletins nuls.....	0	
Nombre de bulletins blancs.....	16	seize
Nombre de suffrages valablement exprimés...	541	cinq cent quarante et un

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Coalition BENNO BOKK YAAKAAR	541	cinq cent quarante et un	3

43.- DEPARTEMENT DE TIVAOUANE

DEUX (02) sièges à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	967	neuf cent soixante-sept
Nombre de votants.....	673	six cent soixante-treize
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	673	six cent soixante-treize
Nombre de bulletins nuls.....	1	un
Nombre de suffrages valablement exprimés...	672	six cent soixante-douze

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Entité indépendante DOMOU TIVAOUANE	52	cinquante-deux	
2	Coalition BENNO BOKK YAAKAAR	620	six cent vingt	2



XIV - Région de ZIGUINCHOR

44.- DEPARTEMENT DE **BIGNONA**

DEUX (02) sièges à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	931	neuf cent trente et un
Nombre de votants.....	274	deux cent soixante-quatorze
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	274	deux cent soixante-quatorze
Nombre de bulletins nuls.....	1	un
Nombre de bulletins blancs.....	3	trois
Nombre de suffrages valablement exprimés...	270	deux cent soixante-dix

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Coalition BENNO BOKK YAAKAAR	270	deux cent soixante-dix	2

45.- DEPARTEMENT D'**OUSSOUYE**

UN (01) siège à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	253	deux cent cinquante-trois
Nombre de votants.....	81	quatre-vingt-un
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	81	quatre-vingt-un
Nombre de bulletins nuls.....	1	un
Nombre de bulletins blancs.....	4	quatre
Nombre de suffrages valablement exprimés...	76	soixante-seize

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Coalition BENNO BOKK YAAKAAR	76	soixante-seize	1

46.- DEPARTEMENT DE ZIGUINCHOR

DEUX (02) sièges à pourvoir

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	353	trois cent cinquante-trois
Nombre de votants.....	193	cent quatre-vingt-treize
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	193	cent quatre-vingt-treize
Nombre de bulletins nuls.....	4	quatre
Nombre de bulletins blancs.....	1	un
Nombre de suffrages valablement exprimés...	188	cent quatre-vingt-huit

ONT OBTENU

N°	Listes candidates	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Coalition BENNO BOKK YAAKAAR	188	cent quatre-vingt-huit	2

TABLEAU RECAPITULATIF

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	29447	vingt-neuf mille quatre cent quarante-sept
Nombre de votants.....	19884	dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-quatre
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne.....	19884	dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-quatre
Nombre de bulletins nuls.....	114	sept mille soixante-seize
Nombre de bulletins blancs.....	482	quatre cent quatre-vingt-deux
Nombre de suffrages valablement exprimés.....	19288	dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-huit
Taux de participation	67,52%	soixante-sept virgule cinquante-deux

N°	Listes de candidats	Nombre de suffrages		Nombre de sièges
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Entité Indépendante BAMBARE SENEGAL	61	soixante et un	0
2	Entité Indépendante BAKEL EMERGENT	147	cent quarante-sept	0
3	Parti Politique DENTAL Sénégal - ACTIONS PATRIOTIQUES	301	trois cent un	1
4	Coalition NAATAAGUE ASKANWI	346	trois cent quarante-six	0
5	Parti PRDS	148	cent quarante-huit	0
6	Entité Indépendante PELLITAL	73	soixante-treize	0
7	Entité Indépendante DOMOU TIVAOUANE	52	cinquante-deux	0
8	Entité Indépendante AND SUXALY DEPARTEMENT DE BIRKILAN	3	trois	0
9	Coalition BOKK GIS GIS LIGGEEY	501	cinq cent un	1
10	Coalition BENNO BOKK YAAKAAR	17530	dix-sept mille cinq cent trente	78
11	Parti politique AND JEF-PADS	58	cinquante-huit	0
12	Parti politique IPD	68	soixante-huit	0

En conséquence de tout ce qui précède, et conformément aux dispositions de l'article LO.226 du code électoral, la commission déclare provisoirement élus :

DEPARTEMENT DE DAKAR

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	NDEYE MAGUETTE	LO	101933305	F	CHARGÉE DE COMMUNICATION	27/01/1985	MEDINA GOUNASS
2	HABIBOU MOUNTAGA	TALL	100084616	M	DIRECTEUR DE SOCIÉTÉ	20/07/1970	DAKAR
3	AMY	TOP	100100193	F	ADMINISTRATEUR CIVIL	12/04/1989	MAMOLE

DEPARTEMENT DE KEUR MASSAR

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	KHADY GAYE	GAYE	102550074	F	COIFFEUSE	17/02/1967	PIKINE
2	ASSANE SYLLA	SYLLA	100551634	M	TRAVAILLEUR SOCIAL	02/01/1969	TOUBA FALL
3	OULIMATA	NDOYE	100567027	F	COMMERCANTE	02/09/1969	SAINTE LOUIS

DEPARTEMENT DE GUEDEAWAYE

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	ALIOUNE BADARA	FAYE	101000989	M	CADRE COMMERCIAL	01/02/1962	DAKAR
2	FATOU KINE	FALL	101780896	F	COMMERCANTE	26/12/1964	DAKAR

DEPARTEMENT DE PIKINE

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	MAMADOU	DIOP	102000044	M	AGENT COUD	10/03/1971	PIKINE
2	MAIMOUNA	BALDE	101842131	F	ENSEIGNANTE	04/01/1969	SINTHIOU MALEME
3	ALIOU	DIOUCK	102053167	M	CONSULTANT	30/08/1958	RUFISQUE

DEPARTEMENT DE RUFISQUE

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	MAMADOU	GUEYE	100787617	M	ENSEIGNANT	08/06/1946	LOUGA
2	AMINATA	LO	100554463	F		01/02/1983	SEBKOTANE

DEPARTEMENT DE BAMBEY

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	MODOU	SARR	100209787	M	ENSEIGNANT	11/05/1977	KHANDIAR
2	FATOU	SENE	100008430	F	COMMERCANTE	14/10/1974	BAMBEY

DEPARTEMENT DE DIOURBEL

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	ABDOULAYE	SENE	100943817	M	OPERATEUR ECONOMIQUE	03/03/1972	DANKH SENE
2	COUMBA DIAGNE	CISSE	101711503	F	AGENT ADMINISTRATIF	21/11/1977	DIOURBEL

DEPARTEMENT DE MBACKE

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	MBAYE	TINE	102999857	M	ENSEIGNANT	15/01/1978	TAIF
2	MARIAMA	SALL	101701292	F	AGENT DE SANTE	01/11/1980	MBACKE
3	ALIOU	SYLLA	101119415	M	OPERATEUR ECONOMIQUE	01/05/1958	TOUBA

DEPARTEMENT DE FATICK

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	ABDOULAYE	NDIAYE	103220876	M	AGENT ADMINISTRATIF	10/02/1965	FATICK
2	ROKHY	NGOM	104896790	F	COUTURIERE	26/05/1972	NIAKHAR

DEPARTEMENT DE FOUNDIOUGNE

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	MOUSTAPHA	CISSE	104955410	M	COMMERCANT	01/06/1966	DIAGANE SADER
2	NDEYE THIRO	BOP	10045750	F	TRANSFORMATRICE	31/12/1956	FOUNDIOUGNE

DEPARTEMENT DE GOSSAS

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	MBAYE	SAMB	100452847	M	ENTREPRENEUR	14/01/1975	MBAR

DEPARTEMENT DE BILKELANE

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	ALIOU	CISSE	101969679	M		10/08/1978	WANAR

DEPARTEMENT DE KAFFRINE

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	SETTE	DIOP	101277423	M	COMMERCANT	20/05/1972	NGUER MANDAKH

DEPARTEMENT DE KOUNGUEUL

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	MOR	SECK	100197209	M	OPERATEUR ECONOMIQUE	01/02/1968	IDA MOURIDE

DEPARTEMENT DE MALEM HODAR

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	OMAR	DIENG	1014496516	M	OPERATEUR ECONOMIQUE	08/03/1971	NDIOUM NGAINTHE

DEPARTEMENT DE GUINGUINEO

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	BALLA	SALL	101003910	M	PROFESSEUR	12/03/1982	NDIAGO

DEPARTEMENT DE KAOLACK

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	MALICK	NIAGANE	104346845	M	OPERATEUR ECONOMIQUE	15/11/1975	DAGA SAMBOU
2	AWA MANDAW	SOW	101203142	F	ESTHETICIENNE	11/03/1951	KAOLACK

DEPARTEMENT DE NIORO

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	ALASSANE	MBAYE	101243225	M	PROFESSEUR	07/05/1970	POROKHANE
2	NENE	MARY	103279579	F	ENSEIGNANTE	07/04/1977	KABILINE

DEPARTEMENT DE KEDOUGOU

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	FODE	KEITA	100440290	M	ENSEIGNANT	30/11/1976	BAMBOYA

DEPARTEMENT DE SALEMATA

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	SOUAIBOU	BA	100358545	M	COMMERCANT	05/01/1977	DAKATELY

DEPARTEMENT DE SARAYA

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	MAMADY	CISSOKHO	101387729	M	PROFESSEUR	20/08/1978	DINDIFA

DEPARTEMENT DE KOLDA

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	ALASSANE	BALDE	101560187	M	ENSEIGNANT	16/08/1971	DIASSINA
2	COUMBA	BALDE	100276368	F	ASSISTANTE DE DIRECTION	28/03/1968	KOLDA

DEPARTEMENT DE MEDINA YORO FOULAH

DENTAL SENEGAL -ACTIONS

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	AMADY	SOW	100011581	M	PLANIFICATEUR	11/09/1975	MISSARA ALPHA DEME

DEPARTEMENT DE VELINGARA

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	GALLE	BARRY	100425705	M	ELEVEUR	20/03/1948	KOUNDARA
2	MARIAMA	BALDE	100003010	F	MENAGERE	10/04/1977	SARE NIANTHIO

DEPARTEMENT DE KEBEMER

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	KHADIM	DIOP	100310992	M	MAIRE	31/12/1952	NGOUNDIOURA
2	NDEYE	WADE	101807752	F	MENAGERE	25/02/1957	MBENGUENE

DEPARTEMENT DE LINGUERE

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	BIRAME	BA	100292394	M	PROFESSEUR	01/01/1981	KAMB
2	COUMBA	DIAW	101274823	F	MAIRE	05/02/1969	SAGATTA

DEPARTEMENT DE LOUGA

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	MAFAL	DIA	106576880	M	ASSUREUR	31/08/1958	LOUGA
2	ARAME	DIOP	102207549	F	OPERATEUR ECONOMIQUE	10/02/1968	THIAMENE

DEPARTEMENT DE KANEL

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	ABDOULAYE	ANNE	106287953	M	OPERATEUR ECONOMIQUE	01/01/1949	THIEMPING
2	YOUMA	BA	104170674	F	COMMERCANTE	10/08/1965	GANGUEL

DEPARTEMENT DE MATAM

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	MALAL	DEME	101681525	M	CULTIVATEUR	12/02/1960	NDOULOMADJI DEMBA
2	DIOUMA	NDIAYE	101649015	F		30/06/1979	OREFONDE

DEPARTEMENT DE RANEROU FERLO

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	AMADOU HAROUNA	DIALLO	100258183	M	GESTIONNAIRE	10/03/1991	RANEROU

DEPARTEMENT DE DAGANA

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	OUMAR	SOW	102225269	M	OPERATEUR ECONOMIQUE	20/03/1954	SAINT LOUIS
2	NDEYE	DIOP	102462829	F	MENAGERE	15/11/1968	RICHARD TOLL

DEPARTEMENT DE PODOR

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	ALIOU	GAYE	103120792	M	ENSEIGNANT	02/07/1963	
2	HABY SIDY	BA	105289038	F	SOCIOLOGUE	01/01/1980	

DEPARTEMENT DE SAINT LOUIS

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	INSA	NGOM	101193620	M	INSTITUTEUR	04/06/1980	MPAL
2	YARAM	GUEYE	103044526	F	ADJOINTE MAIRE	05/09/1960	SAINT LOUIS

DEPARTEMENT DE BOUNKILING

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	DJIBRIL	NDIAYE	100190940	M	ENSEIGNANT	02/10/1976	DIANNAH MALARI

DEPARTEMENT DE GOUDOMP

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	SEDY	SOLY	100250577	M	AGENT COMMERCIAL	07/07/1955	KARANTABA

DEPARTEMENT DE SEDHIU

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	BOUCARY	CAMARA	101052190	M	AGENT COMMERCIAL	15/11/1972	BOUSSIMBALLO

DEPARTEMENT DE BAKEL

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	FATOUMATA	DOUCOURE	104828520	F	COMMERCANTE	11/12/1967	MOUDERY

DEPARTEMENT DE GOUDIRY

COALITION BOK GIS-GIS LIGGEY

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	BABA	NDIAYE	101361320	M	INSTITUTEUR	05/01/1962	NDIEDIENG

DEPARTEMENT DE KOUMPENTOU

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	TALLA	SOW	100369511	M	ELEVEUR	12/07/1963	KOUMPENTOU

DEPARTEMENT DE TAMBACOUNDA

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	DIEYNABA	DIALLO	103706631	F	ELEVEUR	22/12/1966	DJINKORE PEULH
2	PAPE BANDA	DIEYE	102228345	M	OPERATEUR ECONOMIQUE	14/12/1966	TAMBACOUNDA

DEPARTEMENT DE MBOUR

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	MAMADOU	MBENGUE	102273821	M	MAREYEUR	03/01/1962	NGAPAROU
2	KANY	SAGNA	10329700	F		11/09/1957	DIOURBEL
3	OMAR	TINE	100357481	M	ENSEIGNANT	15/02/1981	MBALCAM

DEPARTEMENT DE THIES

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	FATOU	SENE	102746490	F	FEMME DE DEVELOPPEMENT	06/12/1954	DAKAR
2	ALIOU	NDOYE	101726913	M	ENSEIGNANT RETRAITE	29/08/1959	CAYAR
3	NDEYE	MBENGUE	104475335	F	COMMERCANTE	30/07/1977	THIES

DEPARTEMENT DE TIVAOUANE

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	MOUSTAPHA	SYLLA	100432453	M	EXPERT COMPTABLE	01/01/1973	TOUBA D KHOUDOSS
2	DIAKHOU	NDIAYE	101141083	F	COMMERCANTE	27/08/1976	MECKHE

DEPARTEMENT DE BIGNONA

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	ATAB	BADJI	101444572	M	CONSEILLER COMMERCIAL	04/04/1983	TOBOR
2	SEYNABOU	TAMBA	101012149	F	PROFESSEUR	25/12/1965	COUMBANAO

DEPARTEMENT D'OUSSOUYE

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	JOSEPH	KA	100408474	M	ENSEIGNANT	23/05/1981	CAP ERUKENE

DEPARTEMENT DE ZIGUINCHOR

BENNO BOK YAKAAR

Ordre d'investiture	Prenom	Nom	Numero electeur	Sexe	Profession	date de naissance	Lieu de naissance
1	OUSMANE	SANDING	100970081	M	INSTITUTEUR	10/02/1977	CAMARACOUNDA
2	NDEYE MARIEME	SOW	100163185	F	COMMERCANTE	10/05/1960	ZIGUINCHOR



Sont annexés à l'original de ce procès-verbal, pour être immédiatement transmis au Président du Conseil Constitutionnel, conformément aux dispositions de l'article LO.227 du code électoral :

- L'ensemble des pièces relatives aux opérations électorales.
-(3) pages supplémentaires d'observations et de réclamations (4)

NB : Tous les membres de la Commission (les magistrats et les représentants des listes de candidats) ainsi que le représentant de la CENA doivent recevoir un exemplaire du procès-verbal.
Une copie est remise au Préfet de Dakar pour les archives.

Procès-verbal dressé en (3) exemplaires

Fait à DAKAR, le 07 Septembre 2022

Ont signé :

Magistrat Président Magistrat Magistrat

Le Représentant de la CENA
JESSA SALL

Les représentants des listes candidates

1. Entité indépendante BAMTARE SENEGAL	2. Entité indépendante BAKEL EMERGENT	3. Parti DENTAL SENEGAL/ ACTIONS PATRIOTIQUES	4. Coalition NAATAANGUE ASKAN WI
5. Parti REPUBLICAIN DEMOCRATE DU SENEGAL	6. Entité indépendante PELLITAL	7. Entité indépendante DOMOU TIVAOUANE	8. Entité indépendante AND SUXALI DEPARTEMENT DE BIRKELANE
9. Coalition BOKK GIS GIS / LIGGEEY	10. Coalition BENNO BOKK YAAKAAR	11. Parti AND JËF / P.A.D.S	12 Parti INITIATIVE POUR UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT

- (2) Les observations et réclamations doivent être signées et comprendre les prénoms, noms et qualité de la personne qui les formule. Si les observations et les réclamations s'avèrent trop longues pour être contenues dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée par les membres de la Commission avant d'être jointe au procès-verbal ; la mention de cette annexe doit figurer au procès-verbal. **Si aucune observation ou réclamation n'est formulée, l'espace réservé à cet effet doit être annulé par une grande croix (X) dans le sens des diagonales.**
- (3) Inscrire le nombre de feuillets supplémentaires en toutes lettres
- (4) A rayer éventuellement, si aucun supplément n'est ajouté.

NB : En cas de refus de signer d'un membre, la mention et, éventuellement, les raisons évoquées à l'appui de ce refus sont portées sur le procès-verbal.

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL,

DÉCISION n° 21/E/2022

AFFAIRE n° 30 /E/22

SÉANCE du 13 septembre
2022

MATIÈRE ÉLECTORALE :
proclamation des résultats
définitifs de l'élection des
hauts conseillers du 4
septembre 2022

Statuant en matière électorale en vue de la proclamation des résultats définitifs de l'élection des hauts conseillers des collectivités territoriales du 4 septembre 2022, conformément à l'article 92 de la Constitution et à l'article 2 de la loi organique n° 2016-23 du 14 juillet 2016 relative au Conseil constitutionnel, a rendu la décision dont la teneur suit :

Vu la Constitution ;

Vu la loi organique n° 2016-23 du 14 juillet 2016 relative au Conseil constitutionnel ;

Vu la loi organique n° 2016-24 du 14 juillet 2016 relative à l'organisation et au fonctionnement du Haut Conseil des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2021-35 du 23 juillet 2021 portant Code électoral, modifiée ;

Vu le décret n° 2022-1418 du 20 juillet 2022 fixant la date du scrutin et portant convocation du collège électoral pour l'élection des hauts conseillers ;

Vu le décret n° 2022-1447 du 27 juillet 2022 portant répartition des sièges au scrutin majoritaire départemental pour l'élection des hauts conseillers ;

Vu l'arrêté n° 023962 du 18 août 2022 portant publication des listes de candidats recevables à l'élection des hauts conseillers du 4 septembre 2022 ;

Vu le procès-verbal du 7 septembre 2022 de la Commission nationale de Recensement des Votes portant proclamation des résultats provisoires de l'élection des hauts conseillers des collectivités territoriales du 4 septembre 2022 ;

Vu les procès-verbaux de recensement des votes, les listes d'émargement, les feuilles de dépouillement, les listes des candidats déposées par les partis politiques, coalitions de partis politiques légalement constitués et entités regroupant des personnes indépendantes ainsi que les autres documents des bureaux de vote transmis au Conseil constitutionnel par la Commission nationale de Recensement des Votes ;

Le rapporteur ayant été entendu ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi ;

[Handwritten signatures and notes in the left margin]

[Handwritten signatures and initials at the bottom of the text]



1. Considérant que par lettre n°387/PPCAD/FM du 7 septembre 2022, enregistrée au greffe du Conseil constitutionnel le même jour sous le n° 30/E/22, le Président de la Commission nationale de Recensement des Votes a transmis au Président du Conseil constitutionnel le procès-verbal de proclamation provisoire des résultats du scrutin pour l'élection des hauts conseillers des collectivités territoriales du 4 septembre 2022 et les documents y annexés, conformément aux dispositions de l'article LO. 227, alinéa premier du Code électoral ;

2. Considérant qu'aucune contestation relative à la régularité des opérations électorales n'a été déposée au greffe du Conseil constitutionnel, dans les cinq jours suivant la proclamation provisoire des résultats ;

En conséquence, après avoir procédé aux ajustements et redressements nécessaires et conformément à l'article LO. 227, alinéa 2 du Code électoral,

DÉCIDE :

Article premier. - Les résultats définitifs du scrutin pour l'élection des hauts conseillers des collectivités territoriales du 4 septembre 2022 s'établissent comme suit :

Nombre d'électeurs inscrits :	29444
Nombre de votants :	19884
Nombre de bulletins nuls :	114
Nombre de bulletins blancs :	482
Nombre de suffrages valablement exprimés (SVE):	19288
Taux de participation :	67,53%

[Handwritten signatures and initials]

Ordre	Départements	Nombre de conseillers à élire	Inscrits	Votants	Nuls	Bulletins blancs	SVE	Partis & coalitions	Ont obtenu	Liste ayant le plus grand nombre de suffrages valablement exprimés
1	Dakar	3	1 227	423	1	26	396	Coalition B.B. Yaakaar	396	Coalition B.B. Yaakaar
2	Guédiawaye	2	377	171	1	6	164	Coalition B.B. Yaakaar	164	Coalition B.B. Yaakaar
3	Pikine	3	795	339	4	10	325	Coalition B.B. Yaakaar Coalition B.B. Yaakaar	325	Coalition B.B. Yaakaar
4	Keur Massar	3	489	252	2	0	250	Coalition B.B. Yaakaar Parti Initiative Pour Une Politique De Développement (I.P.D)	68	Coalition B.B. Yaakaar
05	Rufisque	2	597	350	3	9	338	Coalition B.B. Yaakaar	338	Coalition B.B. Yaakaar
06	Bambey	2	648	415	4	0	411	Coalition Bokk Gis/Liggeey Coalition B.B. Yaakaar	91	Coalition B.B. Yaakaar
07	Diorbel	2	631	419	3	15	401	Coalition B.B. Yaakaar	401	Coalition B.B. Yaakaar
08	Mbacké	3	841	537	1	26	510	Coalition B.B. Yaakaar	510	Coalition B.B. Yaakaar
09	Fatick	2	913	646	3	20	623	Coalition B.B. Yaakaar	623	Coalition B.B. Yaakaar
10	Foundiougne	2	862	637	2	0	635	Parti Républicain Démocrate du Sénégal (P.R.D.S) Coalition B.B. Yaakaar	148	Coalition B.B. Yaakaar
11	Gossas	1	318	290	1	0	289	Coalition B.B. Yaakaar Parti AND JÉF / P.A.D.S	265	Coalition B.B. Yaakaar
12	Birkelane	1	408	382	0	0	382	Entité Indépendante And Suxali Département de Birkelane Coalition Bokk Gis/Liggeey Coalition B.B. Yaakaar Parti AND JÉF / P.A.D.S	3 132 213 34	Coalition B.B. Yaakaar

SF 4 B C
 MW³
 CH JRC



Ordre	Départements	Nombre de conseillers à élire			Nuls	Bulletins blancs	SVE	Partis & coalitions	Ont obtenu	Liste ayant le plus grand nombre de suffrages valablement exprimés
		Inscrits	Votants	Bulletins blancs						
13	Kaffrine	1	508	463	7	5	451	Coalition B.B. Yaakaar	451	Coalition B.B. Yaakaar
14	Koungheul	1	494	448	4	18	426	Coalition B.B. Yaakaar	426	Coalition B.B. Yaakaar
15	Matam Hoddar	1	324	300	8	0	292	Coalition Naataangue Askan Wi Coalition Bokk Gis Gis/Liggeey Coalition B.B. Yaakaar	0 63 229	Coalition B.B. Yaakaar Coalition B.B. Yaakaar Coalition B.B. Yaakaar
16	Guinguinéo	1	555	294	1	4	289	Coalition B.B. Yaakaar	289	Coalition B.B. Yaakaar
17	Kaolack	2	802	537	2	17	518	Coalition B.B. Yaakaar	518	Coalition B.B. Yaakaar
18	Nioro	2	827	663	1	16	646	Coalition B.B. Yaakaar	646	Coalition B.B. Yaakaar
19	Kédougou	1	351	287	0	2	285	Coalition B.B. Yaakaar	285	Coalition B.B. Yaakaar
20	Salémata	1	274	265	0	0	265	Coalition Naataangue Askan Wi Coalition B.B. Yaakaar	131 134	Coalition B.B. Yaakaar Coalition B.B. Yaakaar
21	Saraya	1	289	157	0	6	151	Coalition B.B. Yaakaar	151	Coalition B.B. Yaakaar
22	Kolda	2	749	543	6	104	433	Coalition B.B. Yaakaar	433	Coalition B.B. Yaakaar
23	Médina Yoro Foulah	1	533	472	3	0	469	Parti Dental Sénégal / Actions Patriotiques Coalition B.B. Yaakaar	301 168	Parti Dental Sénégal / Actions Patriotiques Coalition B.B. Yaakaar
24	Vélingara	2	746	518	1	17	500	Coalition B.B. Yaakaar	500	Coalition B.B. Yaakaar
25	Kébémér	2	914	606	1	24	581	Coalition B.B. Yaakaar	581	Coalition B.B. Yaakaar
26	Linguère	2	905	572	4	15	553	Coalition B.B. Yaakaar	553	Coalition B.B. Yaakaar
27	Louga	2	909	654	1	6	647	Coalition B.B. Yaakaar	647	Coalition B.B. Yaakaar
28	Kanel	2	637	477	4	16	457	Coalition B.B. Yaakaar	457	Coalition B.B. Yaakaar
29	Matam	2	605	549	5	0	544	Entité indépendante Bamtare Sénégal Coalition B.B. Yaakaar	61 483	Coalition B.B. Yaakaar Coalition B.B. Yaakaar

Handwritten signatures and initials in blue ink, including a large signature and several smaller initials.



Ordre	Départements	Nombre de conseillers à élire	Inscrits	Votants	Nuls	Bulletins blancs	SVE	Partis & coalitions	Ont obtenu	Liste ayant le plus grand nombre de suffrages valablement exprimés
30	Ranérou Ferlo	1	218	173	6	0	167	Coalition Naataangue Askan Wi Coalition B.B. Yaakaar	14 153	Coalition B.B. Yaakaar
31	Dagana	2	592	395	0	19	376	Coalition B.B. Yaakaar	376	Coalition B.B. Yaakaar
32	Podor	2	1098	874	8	0	866	Entité indépendante Pellital Coalition B.B. Yaakaar	73 793	Coalition B.B. Yaakaar
33	Saint-Louis	2	338	251	1	6	244	Coalition B.B. Yaakaar	244	Coalition B.B. Yaakaar
34	Boukiling	1	643	415	2	9	404	Coalition B.B. Yaakaar	404	Coalition B.B. Yaakaar
35	Goudomp	1	682	462	1	15	446	Coalition B.B. Yaakaar	446	Coalition B.B. Yaakaar
36	Sédhiou	1	654	410	2	9	399	Coalition B.B. Yaakaar	399	Coalition B.B. Yaakaar
37	Bakel	1	567	402	7	0	395	Entité indépendante Bakel Emergent Coalition B.B. Yaakaar	147 248	Coalition B.B. Yaakaar
38	Goudiry	1	667	557	1	0	556	Coalition Naataangue Askan Wi Coalition Bokk Gis/Liggeey Coalition B.B. Yaakaar	201 215 140	Coalition Bokk Gis/Liggeey
39	Koumpentoum	1	479	366	0	5	361	Coalition B.B. Yaakaar	361	Coalition B.B. Yaakaar
40	Tambacounda	2	527	438	4	15	419	Coalition B.B. Yaakaar	419	Coalition B.B. Yaakaar
41	Mbour	3	968	697	2	18	677	Coalition B.B. Yaakaar	677	Coalition B.B. Yaakaar
42	Thies	3	979	557	0	16	541	Coalition B.B. Yaakaar	541	Coalition B.B. Yaakaar
43	Tivaouane	2	967	673	1	0	672	Entité indépendante Domou Tivaouane Coalition B.B. Yaakaar	52 620	Coalition B.B. Yaakaar
44	Bignona	2	931	274	1	3	270	Coalition B.B. Yaakaar	270	Coalition B.B. Yaakaar
45	Oussouye	1	253	81	1	4	76	Coalition B.B. Yaakaar	76	Coalition B.B. Yaakaar

as



Ordre	Départements	Nombre de conseillers à élire	Inscrits	Votants	Nuls	Bulletins blancs	SVE	Partis & coalitions	Ont obtenu	Liste ayant le plus grand nombre de suffrages valablement exprimés
46	Ziguinchor	2	353	193	4	1	188	Coalition B.B. Yaakaar	188	Coalition B.B. Yaakaar

ST
 4
~~3~~
 u
 M
 D
 K



Article 2.- Sont déclarés définitivement élus au Haut Conseil des Collectivités territoriales :

<i>Ordre</i>	<i>Départements</i>	
1	DAKAR	NDEYE MAGUETTE LO HABIBOU MOUNTAGA TALL AMY TOP
2	GUEDEAWAYE	ALIOUNE BADARA FAYE FATOU KINE FALL
3	PIKINE	MAMADOU DIOP MAIMOUNA BALDE ALIOU DIOUCK
4	KEUR MASSAR	KHADY GAYE ASSANE SYLLA OULIMATA NDOYE
5	RUFISQUE	MAMADOU MOULAI GUEYE AMINATA LO
6	BAMBEY	MODOU SARR FATOU SENE
7	DIOURBEL	ABDOULAYE SENE COUMBA DIAGNE CISSE
8	MBACKE	MBAYE TINE MARIAMA SALL ALIOU SYLLA
9	FATICK	ABDOULAYE NDIAYE ROKHY NGOM
10	FOUNDIOUGNE	MOUSTAPHA CISSE NDEYE THIORO BOP
11	GOSSAS	MBAYE SAMB
12	BIRKELANE	ALIOU CISSE
13	KAFFRINE	SETTE DIOP
14	KOUNGUEUL	MOR SECK
15	MALEM HODDAR	OMAR DIENG
16	GUINGUINEO	BALLA SALL
17	KAOLACK	MALICK NIAGANE AWA MANDAW SOW
18	NIORO	ALASSANE MBAYE NENE MARY
19	KEDOUGOU	FODE KEITA
20	SALEMATA	SOUAIBOU BA
21	SARAYA	MAMADY CISSOKHO
22	KOLDA	ALASSANE BALDE COUMBA BALDE



<i>Ordre</i>	<i>Départements</i>	
23	MEDINA YORO FOULAH	AMADY SOW
24	VELINGARA	GALLE BARRY MARIAMA BALDE
25	KEBEMER	KHADIM DIOP NDEYE WADE
26	LINGUERE	BIRAME BA COUMBA DIAW
27	LOUGA	MAFAL DIA ARAME DIOP
28	KANEL	ABDOULAYE ANNE YOUMA BA
29	MATAM	MALAL DEME DIOUMA NDIAYE
30	RANEROU FERLO	AMADOU HAROUNA DIALLO
31	DAGANA	OUMAR SOW NDEYE DIOP
32	PODOR	ALIOU GAYE HABY SIDY BA
33	SAINT-LOUIS	INSA NGOM YARAM GUEYE
34	BOUNKILING	DJIBRIL NDIAYE
35	GOUDOMP	SEDY SOLY
36	SEDHIOU	BOUCARY CAMARA
37	BAKEL	FATOUMATA DOUCOURE
38	GOUDIRY	BABA NDIAYE
39	KOUMPENTOUM	TALLA SOW
40	TAMBACOUNDA	DIEYNABA DIALLO PAPE BANDA DIEYE
41	MBOUR	MAMADOU MBENGUE KANY SAGNA OMAR TINE
42	THIES	FATOU SENE ALIOU NDOYE NDEYE MBENGUE
43	TIVAOUANE	MOUSTAPHA SYLLA DIAKHOU NDIAYE
44	BIGNONA	AIAB BADJI SEYNABOU TAMBA
45	OUSSOUYE	JOSEPH KA
46	ZIGUINCHOR	OUSMANE SANDING NDEYE MARIEME SOW

Article 3.-La présente décision sera affichée au greffe du Conseil constitutionnel et publiée au *Journal officiel* de la République du Sénégal.

Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 13 septembre 2022, où siégeaient : M. Mamadou Badio CAMARA, Président, MM. Saïdou Nourou TALL, Mouhamadou DIAWARA, Abdoulaye SYLLA, Mme Aminata LY NDIAYE, M. Youssoupha Diaw MBODJ et Mme Awa DIÈYE ;

Avec l'assistance de Maître Ousmane BA, Greffier en chef.

En foi de quoi, la présente décision a été signée par le Président, les autres membres et le Greffier en chef.

Le Président

Mamadou Badio CAMARA

Le Vice-président

Saïdou Nourou TALL

Membre

Mouhamadou DIAWARA

Membre

Abdoulaye SYLLA

Membre

Aminata LY NDIAYE

Membre

Youssoupha Diaw MBODJ

Membre

Awa DIÈYE

Le Greffier en chef

Me Ousmane BA